

PROGRAMME
LOCAL
DE L'HABITAT
2026 – 2031

Roi
Morvan
Communauté

Diagnostic



Janvier 2025

Table des matières

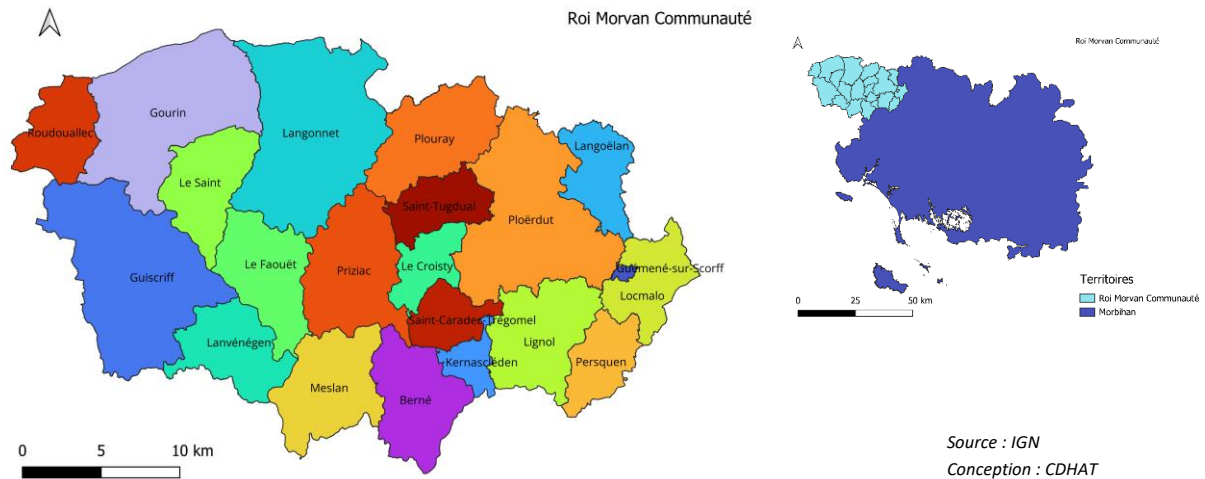
PRESENTATION	4
<i>Préambule</i>	<i>5</i>
<i>Projet de territoire 2021-2027.....</i>	<i>6</i>
<i>Une politique habitat récente.....</i>	<i>7</i>
<i>Un Programme Local de l'Habitat volontariste</i>	<i>7</i>
<i>Méthodologie</i>	<i>9</i>
LE DIAGNOSTIC DE TERRITOIRE	11
Caractéristiques démographiques	12
<i>Des communes faiblement peuplées.....</i>	<i>12</i>
<i>Une évolution démographique impactée négativement par le solde naturel.....</i>	<i>13</i>
<i>Une population âgée et majoritairement féminine.....</i>	<i>16</i>
<i>Des ménages de petite taille</i>	<i>19</i>
Économie et niveau de vie	23
<i>Des emplois peu salariés et concentrés sur quelques communes</i>	<i>23</i>
<i>Une majorité d'actifs qui vivent et travaillent sur le territoire</i>	<i>24</i>
<i>Des emplois nécessitant peu de qualifications.....</i>	<i>26</i>
<i>Un activité économique importante liée aux services d'intérêts généraux.....</i>	<i>28</i>
<i>D'importantes entreprises issues de l'industrie alimentaire</i>	<i>30</i>
<i>Un faible niveau de vie</i>	<i>32</i>
Transport, déplacements	36
<i>Un maillage routier dense</i>	<i>36</i>
<i>Une importante dépendance à la voiture.....</i>	<i>37</i>
<i>Un accès aux services facilité à l'ouest du territoire</i>	<i>39</i>
<i>Des mouvements pendulaires impliquant de longs trajets</i>	<i>40</i>
Logement.....	42
<i>Des logements aux tailles importantes, anciens et nécessitant des travaux d'entretien</i>	<i>42</i>
<i>De nombreuses maisons habitées par des propriétaires occupants</i>	<i>44</i>
<i>Une part élevée de logements sans confort</i>	<i>47</i>
<i>Un important nombre de repérages d'interventions sociales</i>	<i>49</i>
<i>Des habitants attachés à leur territoire</i>	<i>51</i>
<i>Un parc de logements secondaires, occasionnels stagnant et davantage développé à l'est du territoire</i>	<i>53</i>
Marché de l'immobilier.....	56
<i>Un marché attractif mais comportant de nombreux biens dégradés</i>	<i>56</i>
<i>Des manques de logements identifiés par les entreprises.....</i>	<i>60</i>
<i>Un faible nombre de copropriétés.....</i>	<i>61</i>
Volet foncier.....	63
<i>Dynamique de consommation foncière passée.....</i>	<i>63</i>
<i>Un territoire disposant d'un potentiel foncier important à mobiliser</i>	<i>64</i>
<i>Un territoire marqué par un faible dynamisme du marché foncier - Les constats issus du terrain</i>	<i>67</i>

<i>Un action foncière progressive à mettre en place en fonction des besoins</i>	68
L'offre locative	70
<i>Une offre locative limitée et inadéquate face à la demande</i>	70
<i>Un parc locatif en mauvais état</i>	74
<i>Un parc social faiblement développé</i>	74
<i>De faibles conditions financières</i>	79
<i>De nombreux logements énergivores au sein du parc social</i>	80
<i>Un taux de mobilité et une demande importante</i>	81
<i>Des logements communaux en nombre insuffisants.....</i>	84
<i>Logements gratuits.....</i>	84
Vacance de logement.....	86
<i>Un parc de logements vacants très important.....</i>	86
<i>Une diminution de la vacance structurelle</i>	88
<i>Les résultats de l'enquête vacance dans le cadre de l'OPAH</i>	89
<i>La vacance selon les communes</i>	90
Populations spécifiques	92
<i>Des solutions alternatives pour assurer l'hébergement des jeunes et des saisonniers</i>	92
<i>De nombreuses structures à destination des personnes âgées.....</i>	96
<i>Des logements à adapter pour développer le maintien à domicile.....</i>	97
<i>Des logements à destination des personnes en situation de handicap pas suffisamment adaptés</i>	99
<i>De multiples solutions à destination des populations défavorisées.....</i>	100
<i>Une absence d'offre à destination des gens du voyage</i>	101
ATELIERS PARTICIPATIFS.....	104
<i>Marché de l'immobilier</i>	105
<i>Le parc social et les populations spécifiques</i>	106
<i>Qualité du parc.....</i>	107
LES ATTENTES DES COMMUNES CONCERNANT LE PLH	109
SYNTHESE	110
ANNEXES	113

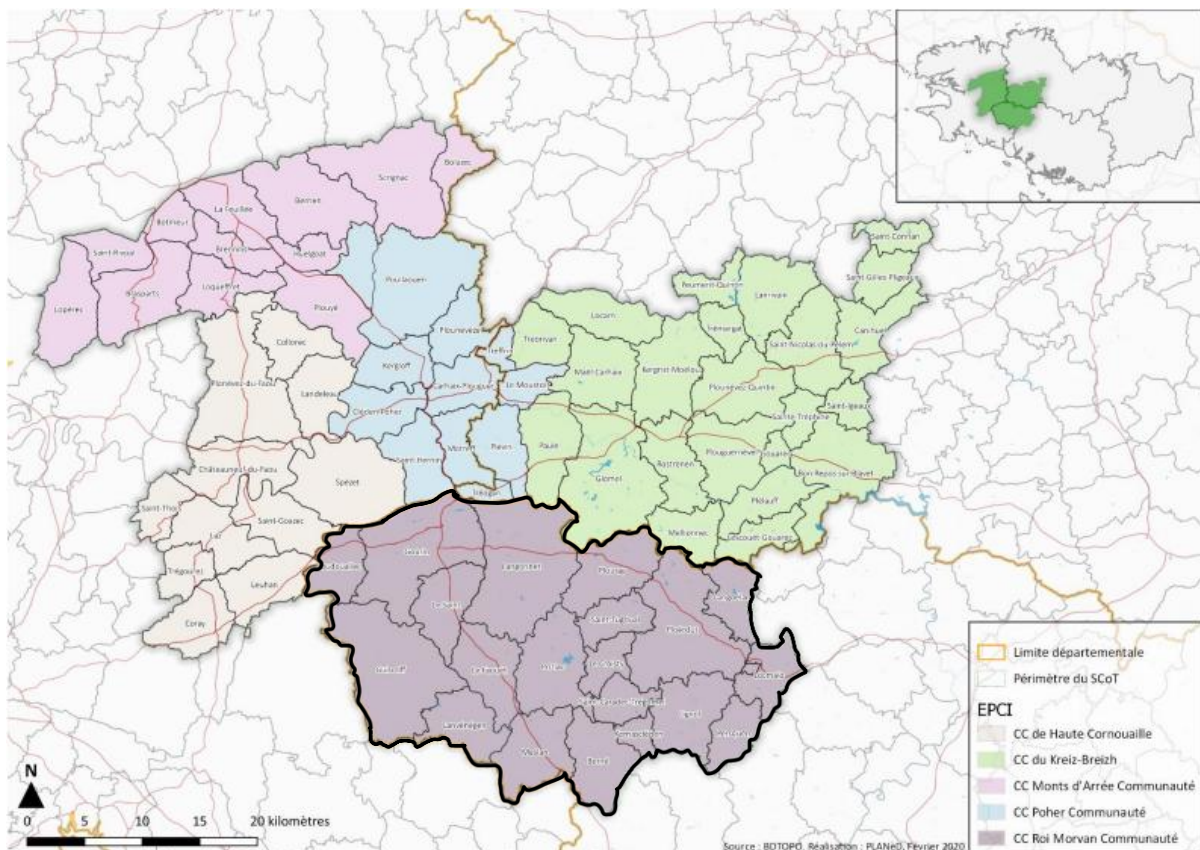
Présentation

Préambule

Roi Morvan Communauté est une Communauté de Communes créée le 1^{er} janvier 1999. Cet Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) est localisé au Nord-Ouest du Morbihan, aux frontières des départements du Finistère et des Côtes d'Armor. Sa superficie est de 763 km². Elle représente 11,2 % du territoire morbihannais et 2,8 % de la région Bretagne.



La collectivité compte **24 533 habitants** en 2020. Elle fait partie d'un ensemble composé de cinq EPCI constituant le pays Centre Ouest Bretagne : Communauté de Communes du Kreiz Breizh, Poher Communauté, Communauté de Communes de Haute Cornouaille, Monts d'Arrée Communauté, Roi Morvan Communauté.



Espace de concertation et de coopération, le Pays du Centre Ouest Bretagne est un Pôle d'Équilibre Territorial et Rural. Le **Schéma de Cohérence Territoriale** est élaboré à l'échelle des cinq Communautés de Communes. Il a pour objectif de porter une ambition partagée pour l'aménagement du territoire. Il traite des thématiques diverses : logement, mobilités, équipements structurants, développement économique, touristique et culturel, qualité paysagère, préservation de la biodiversité...

Projet de territoire 2021-2027

Afin de préparer son avenir, Roi Morvan Communauté a travaillé prospectivement sur son premier **projet de territoire**. Il couvre la période 2021-2027. Il est le résultat d'une concertation voulue par les élus afin de définir une feuille de route. Cette feuille de route doit se traduire par des actions concrètes ainsi que porteuses pour la collectivité et doit constituer le socle des contractualisations avec ses différents partenaires. Lors de son élaboration, les problématiques locales identifiées ont engendré la définition des principaux enjeux auxquels les acteurs de l'EPCI devront répondre à court et moyen terme. Dans ce cadre, sept transitions ont été relevées :

- Transition identitaire/marketing territorial : le territoire dispose d'un **patrimoine naturel et bâti riche**. Les enjeux identifiés sont de développer la communication autour des actions menées, des atouts ainsi que des opportunités du territoire, et de renforcer le sentiment d'identité et d'appartenance.
- Transition sociale : la population résidente est âgée. Les ménages en situation de **fragilité socio-économiques** sont nombreux. Il s'agit de favoriser la cohésion sociale, l'inclusion sociale et numérique de tous, ainsi que de permettre aux familles de s'épanouir et rester sur le territoire.
- Transition économique : l'économie locale, **principalement tertiaire**, est axée autour du tourisme de l'agriculture et des services publics. Il est identifié la nécessité d'accompagner les activités, d'améliorer leur image, d'adapter les outils aux mutations professionnelles (télétravail ...), de favoriser l'offre immobilière et foncière à destination des professionnels et de favoriser les synergies entre les acteurs économiques.
- Transition environnementale : La **diversité des milieux naturels est importante et en diminution**. La collectivité doit préserver la trame paysagère et la biodiversité locale, lutter contre la précarité énergétique par la rénovation du parc bâti et accompagner le développement des énergies renouvelables.
- Transition territoriale : la Communauté de Communes est couverte par plusieurs bassins de vie et d'emploi. Elle dispose également d'une **offre de services** de proximité et du quotidien **conséquence**. Elle doit renforcer l'offre (services, commerces) présente, et améliorer la mobilité à l'échelle de la collectivité et de ses alentours.
- Transition institutionnelle : les réformes successives et la complexification des projets invitent les collectivités territoriales à **développer de nouvelles compétences d'ingénierie territoriale et de projets**. Il est nécessaire d'accroître la transparence, d'améliorer la gouvernance, de renforcer les capacités d'ingénierie de projet du territoire, de renforcer les coopérations entre les communes et intercommunalité.
- Transition démographique : afin de **stabiliser sa population communautaire, voire gagner de nouveaux habitants**, Roi Morvan Communauté est aujourd'hui en mesure de répondre aux aspirations de la société française et de retrouver de nouveaux moteurs d'attractivité

territoriale. Afin de profiter pleinement de cette dynamique nouvelle, la Communauté de communes devra être en mesure d'apporter des éléments de réponse aux enjeux suivants :

- ✓ Favoriser le renouvellement générationnel de la population (permettre aux jeunes actifs de rester sur le territoire).
- ✓ Diversifier les moteurs d'attractivité du territoire (néo-ruraux, périurbains...).
- ✓ Réunir les conditions nécessaires à l'accueil de nouveaux habitants.
- ✓ Aménager les parcours de vie (faciliter les mobilités résidentielles).
- ✓ Favoriser le développement d'une offre de logement adaptée aux besoins et attentes des jeunes actifs (locatifs).
- ✓ Maintenir une attractivité résidentielle forte sur le territoire communautaire.

Une politique habitat récente

La Communauté de Communes de Roi Morvan Communauté porte une politique ambitieuse en termes d'habitat. Cette thématique est inscrite dans le Projet de Territoire comme prioritaire. Ainsi, la compétence Habitat a été acquise par l'EPCI en **2016**. Cela a abouti en 2022 à la création du service habitat.

En parallèle, la collectivité a mis en place un **Programme d'Intérêt Général (PIG) « précarité énergétique – autonomie »** couvrant la période 2015-2019. Celui-ci a été reconduit pour une durée de 3 années portant ainsi sa durée jusqu'en 2023. Depuis, le PIG a été prolongé d'une année supplémentaire (2024). Il porte sur la rénovation de logements dans le cadre du programme « Habiter Mieux » et l'adaptation de logements afin de maintenir les personnes à domiciles.

Également, Roi Morvan Communauté agit pour le dynamisme des centres-bourgs en adhérant au dispositif national Petites Villes de Demain (PVD). En effet, les communes de Gourin, Le Faouët et Guémené-sur-Scorff ont été retenues. La revitalisation des communes P.V.D. s'articule autour de quatre grands thèmes : l'habitat, les commerces et services de proximité, la mobilité et l'aménagement urbain.

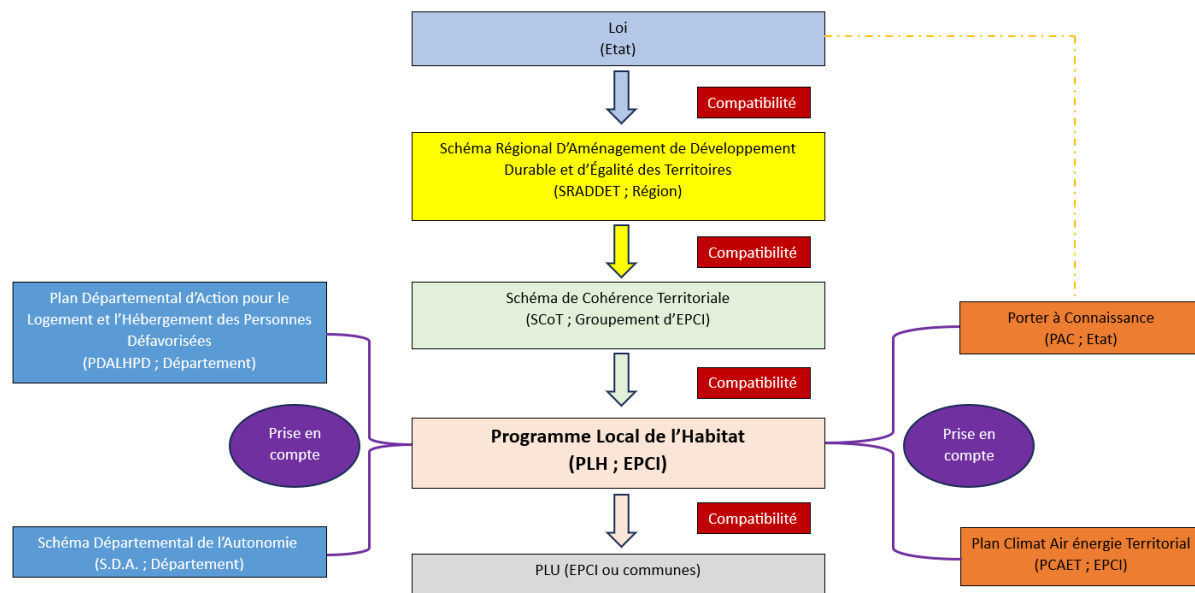
Un Programme Local de l'Habitat volontariste

De nombreux textes fixent les grands principes des politiques de l'habitat. L'article L.302-1 à L.302-2 du code de la construction et de l'Habitation prévoit qu'un Programme Local de l'Habitat (PLH) est élaboré dans les Communautés de Communes compétentes en matière d'habitat de plus de 30 000 habitants comprenant au moins une commune de plus de 10 000 habitants. La Communauté de Communes de Roi Morvan Communauté a lancé le **6 février 2024** l'élaboration de son **Programme Local de l'Habitat**. La configuration démographique du territoire fait que cette démarche est une **initiative volontariste** de la part de ses représentants.

Aussi, le PLH se doit d'être en harmonie et s'articuler avec différents documents cadres qui définissent les règles qui régissent les thématiques de l'habitat, l'urbanisme et l'environnement sur le territoire.

Plus précisément, il doit être notamment compatible avec le Schéma de Cohérence Territoriale du Pays du Centre Ouest Bretagne (SCoT dont l'approbation est prévue en 2024) et s'impose au Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi ; approuvé en décembre 2023).

Il doit également prendre en compte le Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD 2024 - 2029), le Schéma Départemental de l'Autonomie (SDA ; période 2023 - 2028), le Porter à Connaissance (PAC ; transmis en mars 2024) ainsi que le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET ; période 2022 - 2027). En complément, il devra prendre en considération le Schéma Départemental d'Accueil des Gens du Voyage (SDAGV).



Etabli pour **une durée de 6 années**, le PLH s'insère au sein du projet de territoire qui couvre la période 2021 – 2027. Il formalise la stratégie locale de l'habitat et devra répondre aux enjeux locaux suivants :

⇒ Définir un programme local de l'habitat cohérent sur tout le périmètre de la Communauté de Communes :

- Se doter d'une stratégie foncière et immobilière
- Développer le parc de logements locatifs privés, communal et social à destination d'un public modeste
- Développer une stratégie pour résorber la vacance, identifier les raisons de celle-ci, afin de proposer des processus d'accompagnement pour permettre la remise sur le marché des logements vacants
- Accompagner et favoriser l'hébergement et l'accueil des publics spécifiques (jeunes, personnes âgées...)
- Proposer des solutions innovantes pour permettre aux ménages modestes d'accéder à la propriété
- Trouver des leviers pour lutter contre l'habitat indigne et les situations de mal logement,
- Proposer une stratégie adaptée pour transformer le parc de logements actuellement inadéquat et vieillissant en parc répondant aux besoins de la population
- Poursuivre et conforter le programme de rénovation énergétique du parc de logements existants
- Poursuivre l'aide à l'autonomie de la personne dans son habitat et l'adaptation au handicap

⇒ Proposer une méthode et des outils et assurer le suivi d'évaluation du PLH

⇒ Indiquer les moyens humains et financiers nécessaires à sa mise en œuvre

Le PLH proposera au terme de son élaboration **un plan d'actions et de financement** qui visera à :

- Répondre aux besoins en logements (répartition, diversification, stratégie foncière ...)
- Répondre aux besoins en hébergements des personnes à besoin spécifiques (jeunes en insertion professionnelle, personnes défavorisées, personnes âgées, ...)
- Favoriser la mixité sociale (répondre à la diversité des besoins sociaux)
- Améliorer l'accessibilité du cadre bâti aux personnes handicapées (logement, établissements recevant du public, lieux de travail ...)

Ces objectifs et ces principes doivent tenir compte :

- De l'évolution démographique du territoire,
- De sa situation économique,
- Des dessertes en transports,
- Des équipements publics existants.
- De l'évaluation des besoins et des attentes des habitants actuels et futurs,
- De la nécessité de lutter contre l'étalement urbain.

L'élaboration d'un PLH volontariste à l'échelle des 21 communes membres permettra de construire une politique de l'habitat cohérente avec le développement du territoire et d'organiser une collaboration solide avec les différents partenaires agissant dans ce domaine.

Méthodologie

Le PLH est un exercice **partenarial** visant à coordonner les interventions des acteurs locaux de l'habitat (les services de l'Etat, les collectivités territoriales, les bailleurs sociaux, les promoteurs, les entreprises...).

Afin de réaliser son Programme Local de l'Habitat, Roi Morvan Communauté a missionné **l'association CDHAT** afin de l'accompagner tout au long de l'élaboration du document. La démarche comprend 3 phases :

- **Le Diagnostic local de l'habitat** (*analyse du fonctionnement du marché local du logement et des conditions d'habitat et d'hébergement*) ;
- **Le document d'orientation** (*définition de la stratégie en matière d'habitat de la collectivité*) ;
- **Le programme d'action** (*programme d'actions détaillé pour l'ensemble du territoire et pour chaque secteur géographique, précisant les moyens techniques, humains et financiers à mobiliser pour assurer la mise en œuvre des orientations retenues*).

Afin de réaliser le diagnostic, de multiples sources ont été mobilisées :

- Analyse des documents cadres
- Prise en compte des différents textes fixant les grands principes des politiques de l'habitat



- Recueil, traitement et analyse prospective de sources statistiques complémentaires : INSEE, FILOCOM, CAF, SITADEL2, Anah, Demandes de Valeurs Foncières...

Afin d'avoir la capacité de faire des comparaisons et de disposer de chiffres fiables, l'année 2020 a été retenue pour ce diagnostic comme année de référence. Quelques données ont toutefois fait l'objet d'actualisation.

En complément de ces travaux et afin de recueillir le point de vue des acteurs du territoire, quatre enquêtes ont été adressées par mails :

- Une enquête auprès des bailleurs sociaux ;
- Une enquête auprès des communes ;
- Une enquête à destination des professionnels de l'immobilier ;
- Une enquête auprès d'organisations œuvrant pour la collectivité.



Ainsi, ce sont 15 des 21 **communes** qui constituent l'intercommunalité, 11 **entreprises** dont 7 des 13 plus importantes en nombre de salariés du territoire, 4 **structures de services dédiés** à la population, 4 **professionnels de l'immobilier** et 1 **bailleur social** qui ont accepté de participer à l'étude en répondant au questionnaire dédié respectivement à leur activité.

Dans le but d'approfondir certains points du diagnostic et de le compléter qualitativement, trois ateliers participatifs ont été menés le 15 mai 2024. Ils ont réuni une trentaine de personnes différentes aux profils variés (professionnels de l'immobilier, élus, service de la collectivité...). Les thèmes de ces ateliers étaient :

- ⇒ Le marché de l'immobilier
- ⇒ Le parc social et les populations spécifiques
- ⇒ La qualité du parc

L'objectif de ce diagnostic, présenté ci-après, est de **comprendre les dynamiques territoriales** et notamment le fonctionnement du marché immobilier ainsi que la situation de l'hébergement. Il analysera les différents segments de l'offre de logements, privés et sociaux, individuels et collectifs, de l'offre d'hébergement, ainsi que l'offre foncière. Il s'agit d'apporter une connaissance des situations locales et des enjeux particuliers auxquels est et sera confrontée la Communauté de Communes.

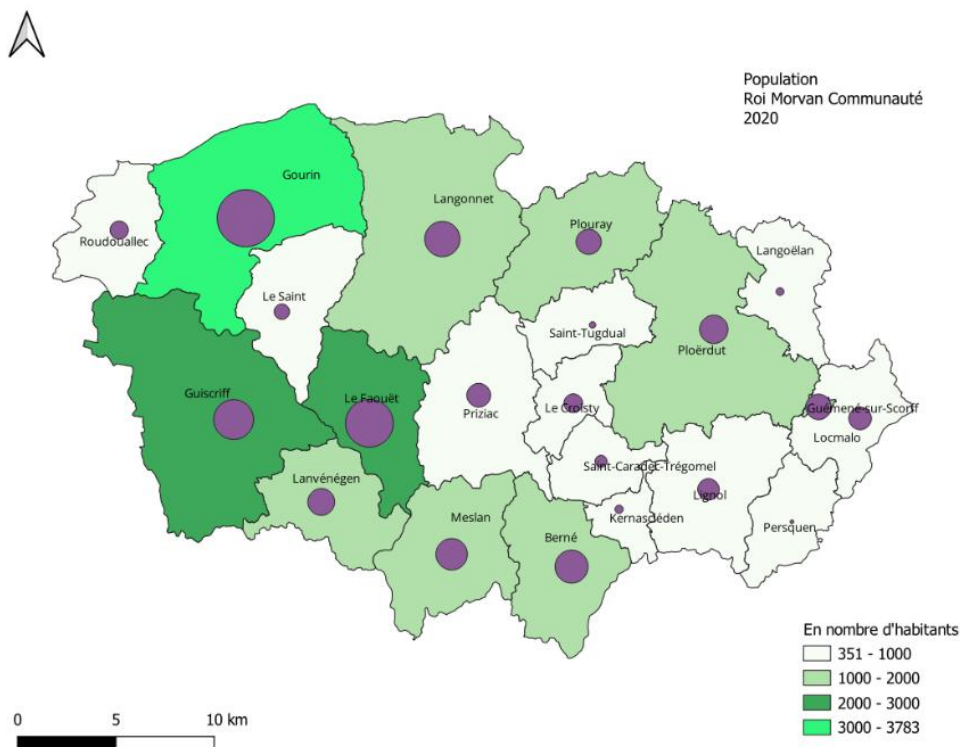
L'analyse du volet foncier viendra ultérieurement compléter ce premier rapport.

Le diagnostic de territoire

Caractéristiques démographiques

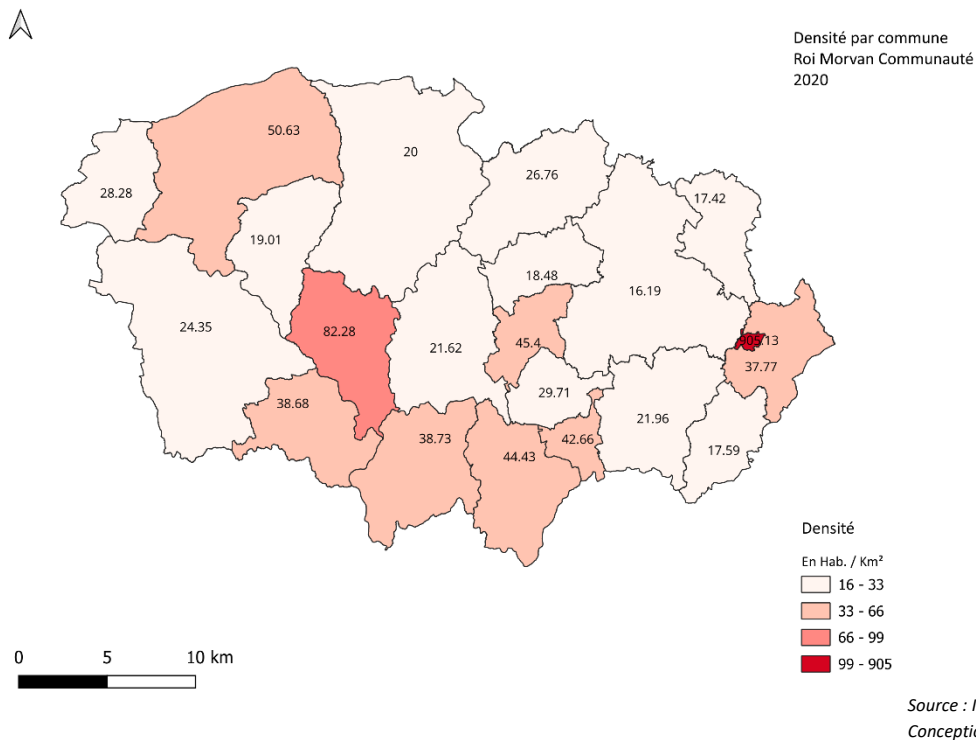
Des communes faiblement peuplées

Roi Morvan Communauté regroupe **21 communes**. L'EPCI recense **24 533 habitants** en 2020. Elle représente 3,21 % de la population départementale. L'analyse par commune, indique que 10 d'entre elles comptent plus de 1 000 habitants et 11 ont un nombre d'habitants inférieur à 1 000. La commune la plus peuplée est Gourin avec 3 783 habitants et celle la moins peuplée est Persquen avec 351 habitants. Les communes de Gourin, Le Faouët et Guémené-Sur-Scorff, qui sont des pôles attractifs du territoire, représentent 31,15 % de la population intercommunale.



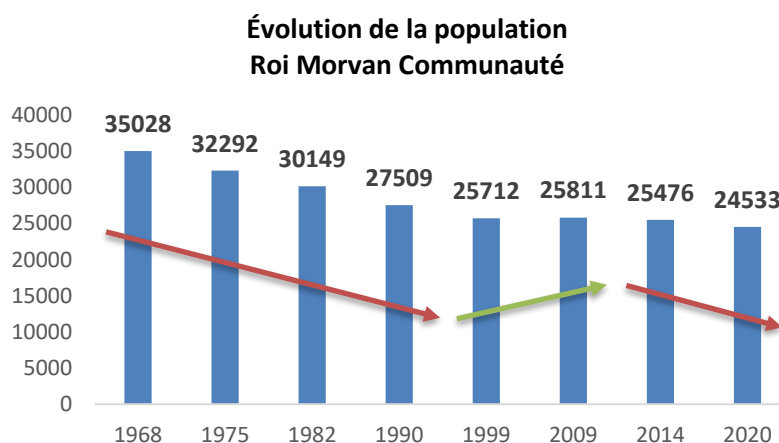
Source : INSEE 2020
 Conception : CDHAT

La densité du territoire est faible puisqu'elle est de 34,14 habitants / Km². Elle est nettement inférieure à la moyenne départementale (112 habitants / Km²), bretonne (124 habitants / km²) française (106,15 habitants / Km²). L'analyse par commune conforte ce constat avec 20 des 21 communes qui détiennent une densité inférieure à 100 habitants / Km². Il est néanmoins à noter que la commune de Guémené-Sur-Scorff se démarque grandement des autres communes avec une densité qui s'élève à 905,13 habitants. Ce constat s'explique par la très petite superficie de la commune (1,17 km²) qui est pourtant habitée par seulement 1059 personnes.



Une évolution démographique impactée négativement par le solde naturel

Hormis pour la décennie 1999 – 2009, la population intercommunale **diminue régulièrement** ces 50 dernières années. Ainsi, 35 028 habitants résidaient sur le territoire en 1968. Ils étaient 25 712 en 1999. Leur nombre a augmenté de 99 personnes entre 1999 et 2009. Depuis la population a constamment diminué passant ainsi à 24 533 personnes. Aujourd’hui la situation semble s’améliorer au regard des premiers chiffres de l’année 2021 et du ressenti des élus du territoire.



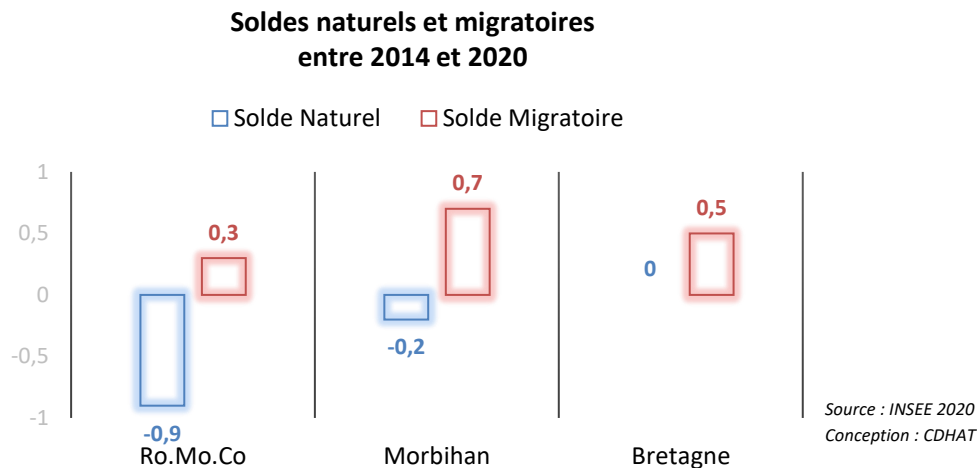
Au total le territoire a subi une perte de 10 495 habitants en plus de 50 ans.

Source : INSEE 2020
 Conception : CDHAT

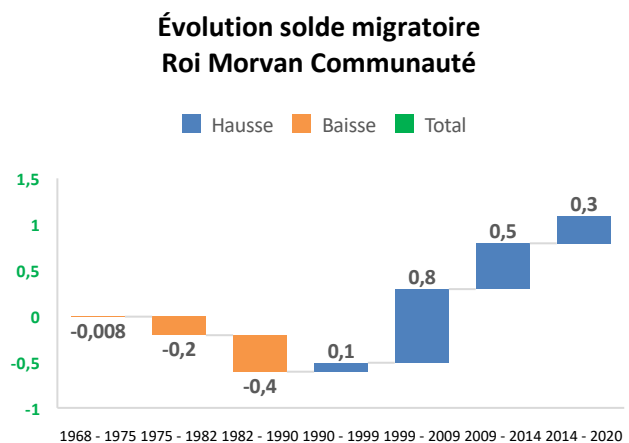
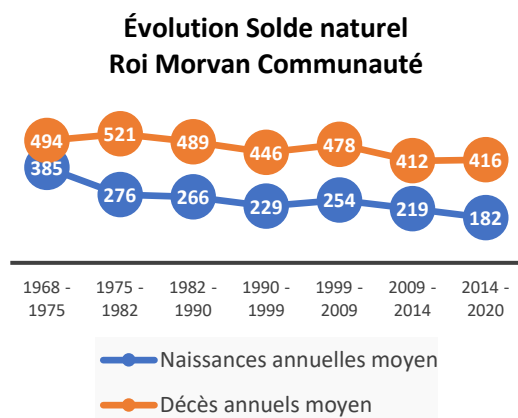
Entre 2014 et 2020, la population a diminué annuellement en moyenne de 0,6 %. Alors que le **solde**

migratoire (les arrivées sont soustraites des départs) est positif **(+0,3 %)**, il apparaît que le territoire est pénalisé par son **solde naturel** (les naissances sont soustraites des décès) négatif **(-0,9 %)**.

Comparativement, le département du Morbihan et la région Bretagne connaissent respectivement une augmentation de 0,5 % de leur population sur la même période. Le territoire morbihannais détient un solde naturel négatif à hauteur de - 0,2 % et un solde migratoire positif à 0,7 %. La région Bretagne a un solde naturel égal à 0 et un solde migratoire positif à 0,5 %.

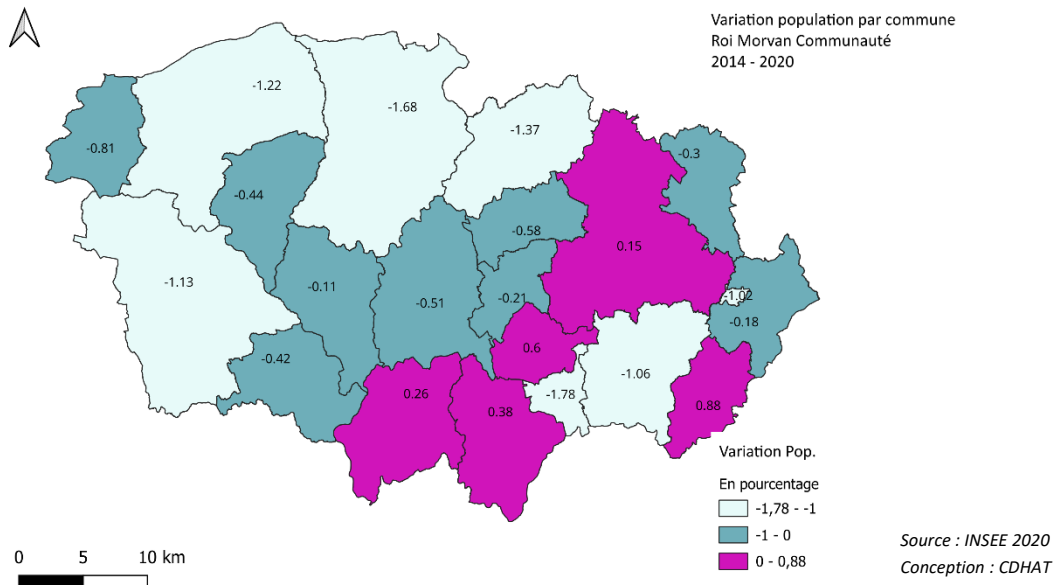


Le phénomène du **solde naturel négatif** est une caractéristique présente sur Roi Morvan Communauté depuis **plus de 50 ans**. Entre 2014 et 2020, il est constaté une différence entre les décès et les naissances annuels moyenne de 234. Cette évolution est liée avec le vieillissement important des ménages. Après des décennies de résultats négatifs, le solde migratoire est continuellement positif depuis 1990. Il est à noter que les arrivées successives sur le territoire de ces 30 dernières années ont été supérieures à l'ensemble des départs de ces 50 dernières années.



L'évolution démographique n'est pas homogène à l'échelle intercommunale. L'analyse par commune indique que seules **5 communes** connaissent une **variation annuelle moyenne positive de leur population** sur la période 2014 – 2020. Les 16 autres communes connaissent une diminution de leur

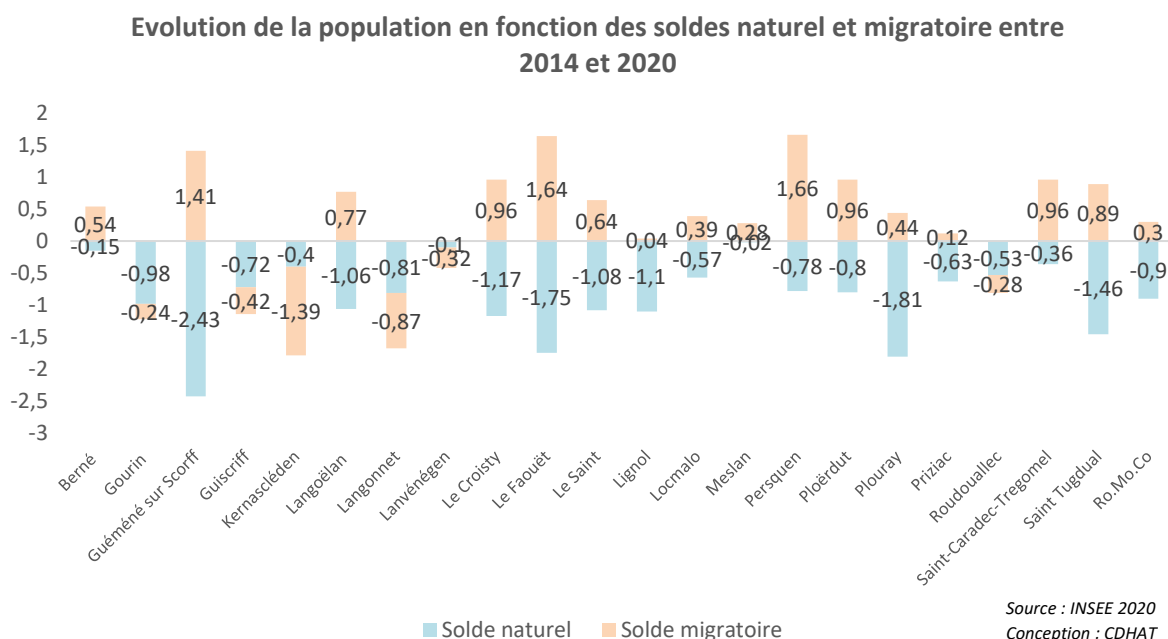
population. La commune de Persquen, avec + 0,88 %, connaît la variation la plus avantageuse tandis que Kernasclédén avec - 1,78 % détient la variation la plus négative.



Plus précisément, concernant le solde migratoire, les communes de Persquen (+ 1,66 %), Le Faouët (+ 1,64 %) et Guéméné-sur-Scorff (+ 1,41 %) sont les plus attractives du territoire. Ces résultats font écho à plusieurs explications. Tout d'abord l'emploi y est important. En effet, Guéméné-Sur-Scorff et Le Faouët sont les plus importants pôles d'emploi à l'échelle de l'EPCI. Ensuite les principaux axes routiers locaux (D1 et D769) traversent ces villes, ce qui permet de bénéficier de l'offre présente sur les collectivités environnantes ainsi qu'un gain de temps concernant les déplacements. Enfin, de nombreux services existent sur ces deux communes ce qui conforte leur cadre de vie. La commune de Persquen étant proche de Guéméné-Sur-Scorff et située à la frontière avec Lorient Agglomération, sa localisation permet de bénéficier de ces différents atouts.

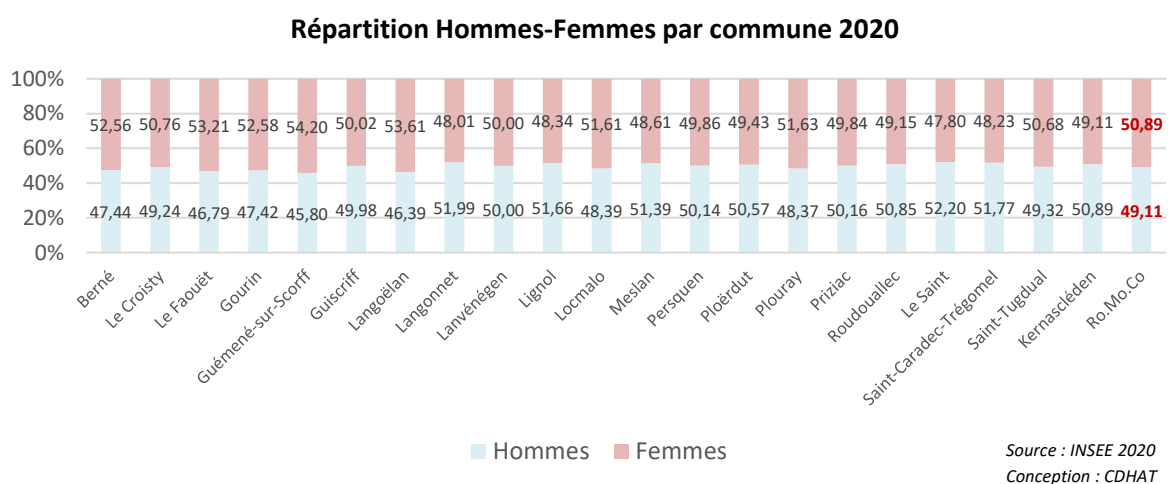
A l'inverse, les communes de Kernasclédén (- 1,39 %), Langonnet (- 0,87 %), Guisriff (- 0,42 %) et Gourin (- 0,24 %) ont connu sur la période davantage de départs que d'arrivées.

Pour le solde naturel, il est à souligner que pour l'ensemble des **21 communes** le nombre de décès est plus important que celui des naissances. Le **solde naturel négatif** est particulièrement marqué sur la commune de Guéméné-sur-Scorff avec en moyenne annuellement un solde naturel de -2,43 % sur la période (il est à noter la présence d'un EPHAD sur cette commune ce qui peut contribuer à ce résultat).



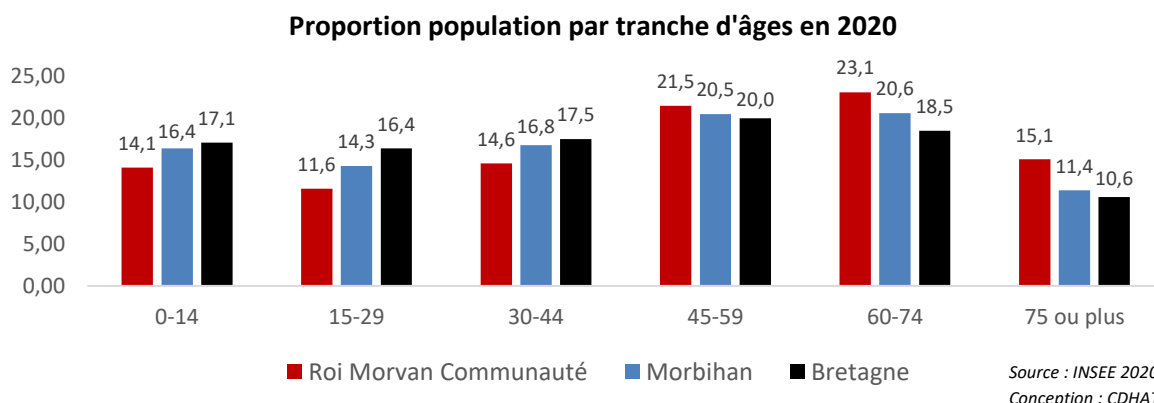
Une population âgée et majoritairement féminine

L'analyse de la structure de la population par genre indique que le territoire compte **davantage de femmes que d'hommes**. En effet, globalement **50,89 % des habitants sont des femmes** pour 49,11 % d'hommes. Comparativement à la région Bretagne (48,04 %) et au département du Morbihan (48,49 %), le territoire est habité proportionnellement par davantage d'hommes. Le détail par commune, indique que neuf communes comptent davantage d'hommes que de femmes.



L'analyse de la structure de la population par tranche d'âge montre que plus d'**un habitant sur trois** (38,2 %) résidant au sein de Roi Morvan Communauté est **âgé de 60 ans et plus**. Il s'agit d'un taux élevé comparativement au département (32%) et à la Bretagne (29,1 %). Aussi, à l'échelle de l'EPCI un habitant sur quatre (25,7 %) est âgé de moins de 30 ans. Ce taux est faible comparativement au reste

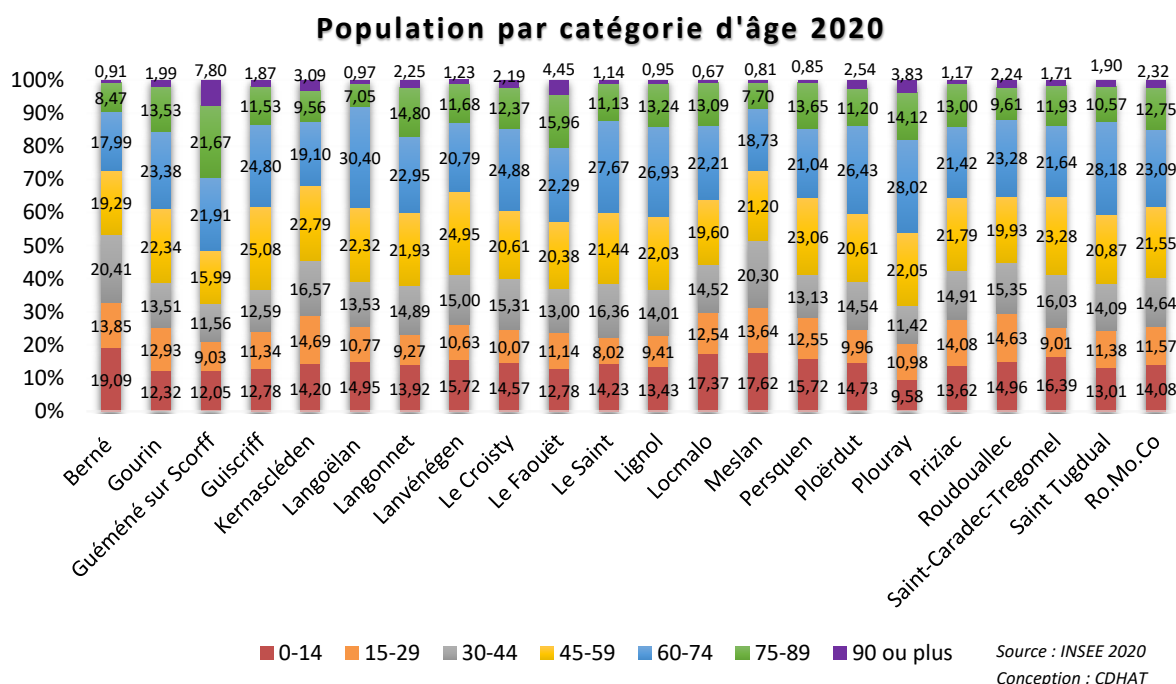
du Morbihan (30,7 %) et de la Région (33,5 %). La **médiane d'âge** des habitants de l'EPCI est élevée puisqu'elle est **située entre 50 et 54 ans**.



L'analyse par commune indique qu'une part importante des habitants des communes de Berné et de Meslan sont des familles. En effet, elles détiennent les taux les plus importants de la collectivité concernant les 0-14 ans (19,09 % pour Berné ; 17,62 % pour Meslan) et les 30-44 ans (20,41 % pour Berné ; 20,30 % pour Meslan).

Concernant la population sénior, Langoëlan détient la part la plus élevée d'habitants âgés de 60 à 74 ans (30,40 %). Aussi, Guéméné-Sur-Scorff compte plus d'un habitant sur quatre (29,47 %) de 75 ans et plus. La commune a un habitant sur deux (51,38 %) qui a plus de 60 ans, ce qui en fait le territoire le plus âgé de l'intercommunalité.

Pour les actifs, Meslan (55,14 %) et Kernasclédén (54,05 %) compte la part la plus importante de 15-60 ans.



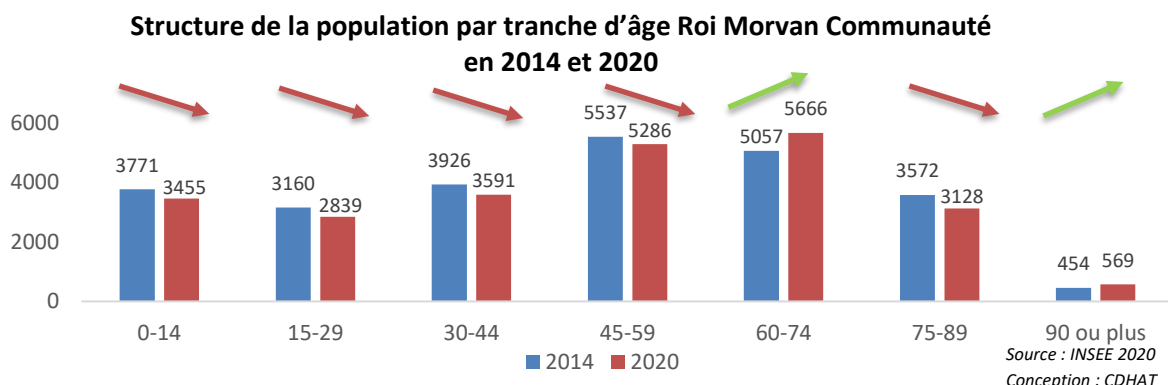
L'indice de jeunesse est le rapport entre la population âgée de moins de 20 ans et celle des 60 ans et plus. Il est **de 49,7** en 2020 ce qui est **très faible**.

Territoire	Indice jeunesse
<i>Berné</i>	92
<i>Meslan</i>	83
<i>Locmalo</i>	63
<i>Persquen</i>	62
<i>Priziac</i>	61
<i>Lanvénege</i>	60
<i>Le Croisty</i>	52
<i>Kernascléden</i>	59
<i>Saint-Caradec-Trégomel</i>	58
<i>Roudouallec</i>	57
<i>Langoëlan</i>	52
Roi Morvan Communauté	50
<i>Gourin</i>	48
<i>Ploërdut</i>	48
<i>Guiscriff</i>	44
<i>Lignol</i>	43
<i>Langonnet</i>	42
<i>Le Saint</i>	42
<i>Saint-Tugdual</i>	43
<i>Le Faouët</i>	40
<i>Guémené-sur-Scorff</i>	31
<i>Plouray</i>	30

La ville de Berné se démarque largement du reste du territoire avec un indice de 92. Aussi, près d'un habitant sur 3 (32,94 %) vivant sur cette commune a moins de 30 ans. Les communes de Plouray ainsi que Guémené-sur-Scorff détiennent les indices les plus faibles du territoire avec respectivement 30 et 31. Concernant la commune de Guémené-sur-Scorff, le fait qu'un EHPAD y soit présent apporte un premier élément d'explication à cette situation.

Source : INSEE 2020
 Conception : CDHAT

Sur la période 2014 – 2020, **seules les tranches d'âge « 60 – 74 ans » et « 90 ans ou plus » connaissent une évolution positive de leur nombre**. Alors que les 60 – 74 ans ont augmenté de 609 personnes (une seule commune, Kernascléden (-18), connaît une diminution de cette catégorie de population) les personnes de 90 ans et plus ont augmenté de 115 personnes. Concernant cette dernière catégorie seules les communes de Le Saint (-6), Lignol (-3) et Persquen (-2) ont connu une diminution de leur population sur la période.



Les **autres tranches d'âge** ont diminué entre 2014 et 2020 ce qui représente une **perte de 1167 personnes**.

Plus précisément¹, le territoire a vu la population des 0-14 ans diminuer de 316 personnes en 6 années. Seules 6 communes connaissent une augmentation de cette catégorie d'âge.

Concernant les 15-29 ans, la diminution s'élève à 321 personnes. Cinq communes ont une évolution positive du nombre d'habitants de cette catégorie d'âge.

Pour les 30-44 ans, la population a diminué de 335 personnes. Néanmoins 8 communes ont connu une augmentation de cette tranche d'âge.

La population relative aux 45-59 ans a diminué de 251 personnes. Seules 6 communes connaissent une évolution positive.

La population a diminué de 444 personnes dans la tranche 75-89 ans. Une seule commune connaît une variation positive de cette population.

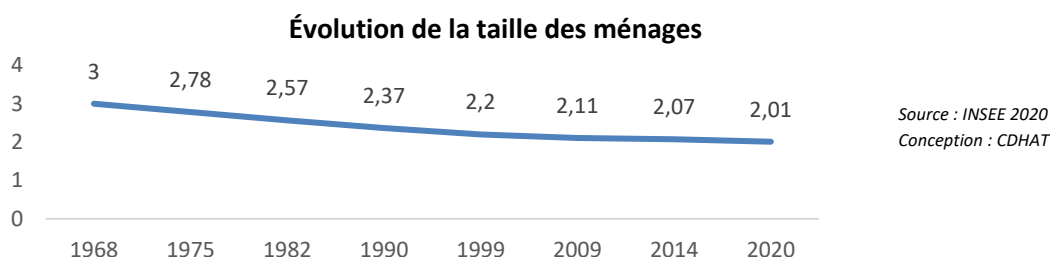
L'analyse des flux résidentiels selon l'âge indique que les personnes qui viennent vivre sur le territoire sont plus âgées (médiane d'âge 35 ans) que les personnes qui partent (médiane d'âge 25 ans).

ÉCHANTILLON DE 698 PERSONNES (SOURCE : INSEE 2020)	R.M. COM VERS UNE AUTRE EPCI	AUTRE EPCI VERS R.M. COM
MOYENNE D'ÂGE	34,8 ans	37,7 ans
MEDIANE D'ÂGE	25 ans	35 ans

Globalement, le territoire a vu sa population diminuer de 943 habitants en 6 ans. L'âge avancé ainsi que le vieillissement de la population implique un besoin d'adaptation des logements.

Des ménages de petite taille

Le territoire compte, en 2020, **11 844 ménages**. La population composant ces ménages est de 23 759 personnes. Ainsi la **taille moyenne** d'un ménage est de **2,01 personnes**. Comme à l'échelle nationale, localement la taille des ménages ne cesse de diminuer d'année en année. Ainsi, en 1968, la taille moyenne d'un ménage était de 3 personnes sur l'intercommunalité.



Lors de la dernière décennie², après avoir augmenté entre 2009 et 2014 de 72 ménages, l'EPCI a connu une **baisse entre 2014 et 2020 de 82 ménages**.

La composition des ménages indique que plus de **4 ménages sur 10 sont constitués d'une seule personne**. Il s'agit d'un chiffre supérieur au département, à la Région ou encore la France. Le constat

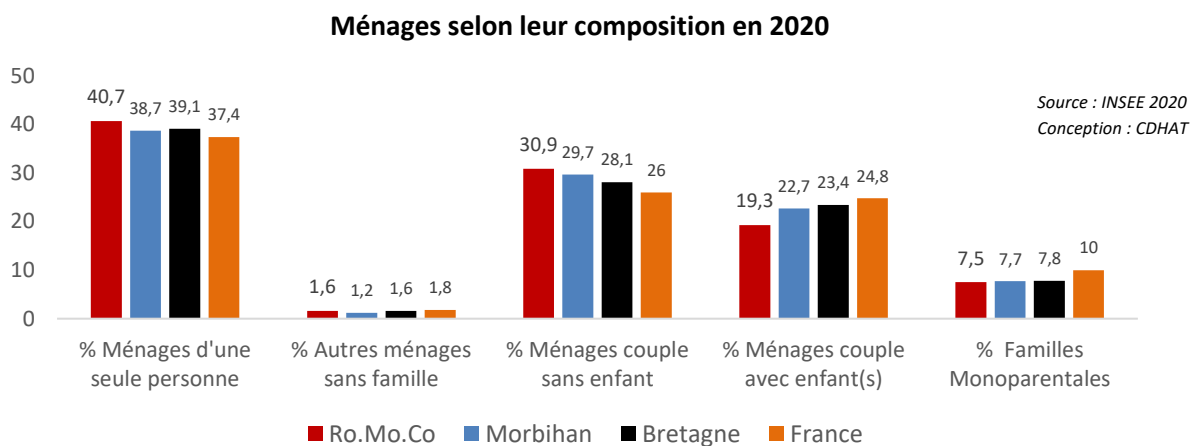
¹ Annexe 1

² Annexe 2

est le même concernant la part des ménages de type « couple sans enfant ». Ils composent plus de 3 ménages sur 10 de l'intercommunalité. Ces constats soulignent que la part des types de ménages n'incluant pas d'enfant est élevée.

A l'inverse, les ménages dont la **configuration inclut des enfants** (« couples avec enfant(s) », « familles monoparentales ») sont **faiblement représentés** comparativement aux autres collectivités. Ils représentent localement plus de 1 ménages sur 4 (26,8 %).

La part des autres ménages sans famille (1,6 %) est proche de celles des autres territoires de comparaison.



L'analyse des ménages par commune³ permet de constater que sur Guémené-Sur-Scorff, plus d'un ménage sur 2 (53,22 %) est composé d'une personne seule. C'est près de 13 points supérieurs à la moyenne territoriale. A l'inverse la commune de Berné détient la plus faible part de ce type de ménage avec 28,68 %. Ces constats peuvent être expliqués par le fait que Berné est la commune la plus jeune tandis que Guémené-Sur-Scorff est la plus âgée de l'EPCI

Ces éléments de réponses sont confortés par l'analyse de la part des ménages avec enfant. En effet, Berné détient la part la plus élevée localement avec 29,46 % tandis Guémené-Sur-Scorff détient la part la plus faible avec 11,64 %.

Pour les ménages sans enfants, les communes de Saint-Tugdual (35,14 %) et Berné (34,11 %) comptent les plus importantes parts du territoire. Il est à noter la très faible part des ménages sans enfant sur la commune de Langoëlan (20,00 %). Pour rappel, cette dernière détient la plus grande part (30,40 %) de personnes âgées de 60 à 74 ans ce qui permet d'expliquer ces résultats.

Les « autres ménages sans famille », sont constitués de personnes isolées avec ou sans liens familiaux. Les communes de Le Saint (4,67 %), Ploërdut (3,36 %), Lignol (3,72 %), et Langonnet (3,38 %) possèdent des taux importants. La faible démographie de ces territoires (moins de 2 000 habitants) et le fait que près de 4 habitants sur 10 qui y vivent ont plus de 60 ans sont une source d'explication.

³ Annexe 3

Pour les familles monoparentales il est à souligner la très faible part sur la commune de Lanvénehen (3,58 %) et Priziac (3,11 %). Les parts les plus importantes se situent à Langoëlan (17,89 %) et Persquen (17,65 %).

Globalement, l'évolution de la taille des ménages souligne pour le territoire un besoin en petits logements.



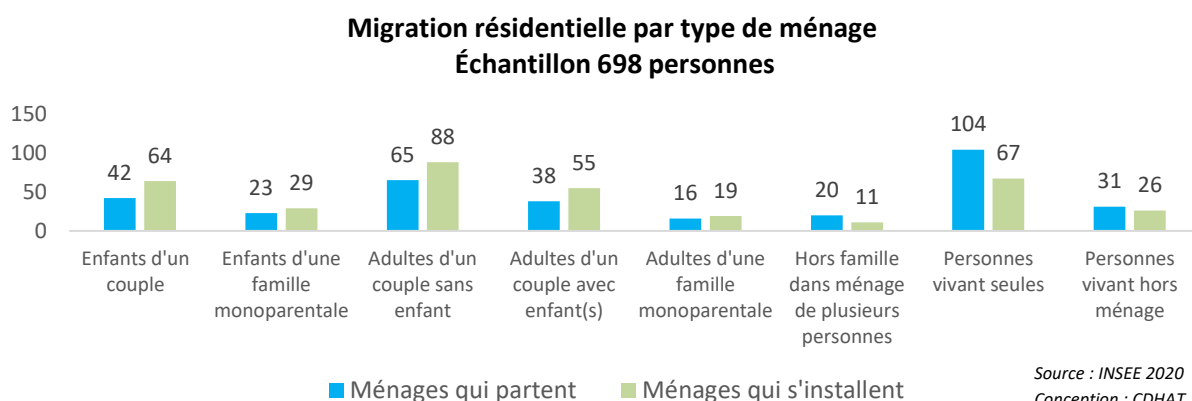
Une maison vendue ;
commune de Guémené-Sur-Scorff

L'analyse de la migration résidentielle selon la composition des ménages montre, sur un échantillon de 698 personnes⁴, un nombre de personnes **quittant** le territoire (339) légèrement **inférieur à celui qui viennent y vivre** (359). Dans l'ensemble, il y a davantage de ménages de type famille (couples avec enfant(s), monoparentale) et de couples sans enfant à s'installer sur le territoire que à en partir.

Les ménages « Personnes vivant seules », « personnes vivant hors ménage » et « hors famille dans ménage de plusieurs personnes » sont plus nombreux à partir du territoire que à s'y installer.

Il est à noter le nombre important (104) de personnes qui **vivent seules** et qui ont décidé de **quitter le territoire**. Celles de cette catégorie qui décident de venir s'installer sur le territoire sont moins nombreuses (67).

Concernant les ménages qui **s'installent**, il ressort que le type de ménage « **adultes d'un couple sans enfant** » est la catégorie la plus importante. Ils sont 88 soit une personne sur 4 qui s'installent au sein de l'échantillon.



⁴ Extraction des fichiers sources de recensement de l'INSEE

Lorsque les communes sont interrogées au sujet de la migration résidentielle des ménages, elles répondent que les populations qui s'installent sont essentiellement des couples avec enfants, des couples sans enfant et des personnes seules. Les familles monoparentales sont citées dans une moindre mesure.

Selon les communes, les nouveaux arrivants proviennent majoritairement du Morbihan. La Bretagne et les territoires extérieurs à la région sont indiqués dans une moindre mesure.

Enfin, selon les communes, les populations qui quittent le territoire sont les personnes seules, les couples sans enfant et les couples avec enfant(s).

Synthèse démographie

L'analyse démographique menée permet de retenir les grandes caractéristiques suivantes :

- La Communauté de Communes présente les caractéristiques d'un territoire rural.
- Une importante présence de personnes seules et de couples sans enfant.
- Depuis de nombreuses années, le solde migratoire positif ne comble pas le solde migratoire négatif.
- Une attractivité territoriale importante pour les couples sans enfant d'un âge avancé.
- 5 communes connaissent une augmentation de leur nombre d'habitants : Ploërdut, Saint-Caradec-Trégomel, Berné, Meslan, Persquen.
- La médiane d'âge du territoire est élevée (entre 50 et 54 ans).
- Le nombre d'anciens est globalement en progression, les autres catégories d'âges sont en régression.
- La taille des ménages diminue depuis de nombreuses années.

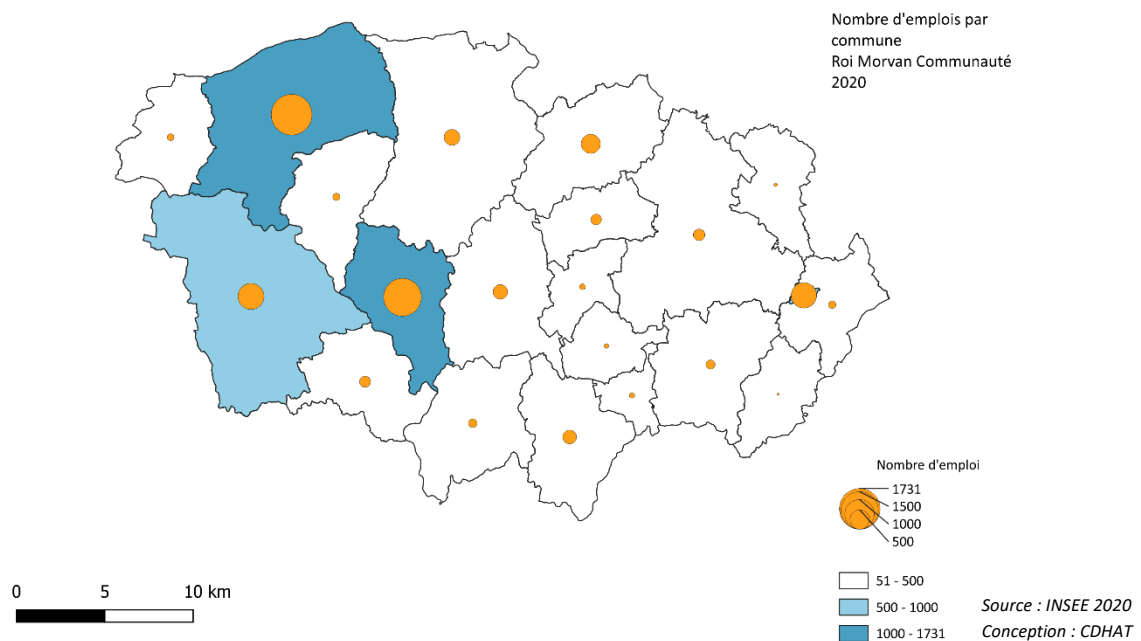
Ces données confortent les enjeux prioritaires définis par l'état dans son porter à connaissance, à savoir :

- Apporter une réponse suffisante aux besoins spécifiques nécessitant une ingénierie, une production et une gestion adaptées : personnes âgées, personnes handicapées, public précaire...
- Permettre à chacun de pouvoir se loger sur le territoire selon son profil et ses moyens.
- Bien calibrer les besoins et se donner les moyens d'y répondre.

Économie et niveau de vie

Des emplois peu salariés et concentrés sur quelques communes

L'EPCI dénombre en 2020 l'équivalent de **8 027 emplois**. Néanmoins, **quatre communes** réunissent **60,4 % des emplois**. Avec 3 252 emplois, les communes de Gourin (1731 emplois) et Le Faouët (1521 emplois) concentrent 40,5 % des emplois du territoire. Dans une moindre mesure, les communes de Guémené-Sur-Scorff (781 emplois) et Guiscriff (814 emplois) détiennent ensemble près d'un emploi sur 5 (19,9 %). Les 17 autres communes totalisent 39,6 % des emplois.



Les **emplois salariés** sont **majoritaires** puisqu'ils sont au nombre de 6 161. Ils représentent 76,7 % de l'ensemble des emplois, ce qui est une **part plus faible** que celle du département du Morbihan (84,2 %) ou de la région Bretagne (85,9 %). Parmi les emplois salariés, 3 334 sont occupés par des **femmes soit 54,1 %**. C'est un taux supérieur à celui du département (51,07 %), et la région Bretagne (50,2 %).

Les emplois **non-salariés** sont au nombre de 1 866 et représente 23,3 % de l'intégralité des emplois. Cette **part est élevée** comparativement au département (15,8 %) et à la région (14,1 %). Aussi, parmi ces derniers, 721 sont occupés par des femmes (38,6 %), ce qui proportionnellement inférieur au département (39,4 %) et à la région Bretagne (38,5 %).

L'analyse de **l'indice de concentration de l'emploi**⁵ indique que la Communauté de Communes dispose d'un indice **faible** (91,7). En effet, il est de 97 pour le Morbihan, 99 pour la Bretagne et 98,3 pour la

⁵ Le taux de concentration de l'emploi est égal au nombre d'emplois occupés dans une zone pour 100 actifs résidant dans la zone et ayant un emploi. Dans un pôle attractif (taux supérieur à 100 %), le nombre d'emplois est supérieur à celui de ses actifs occupés.

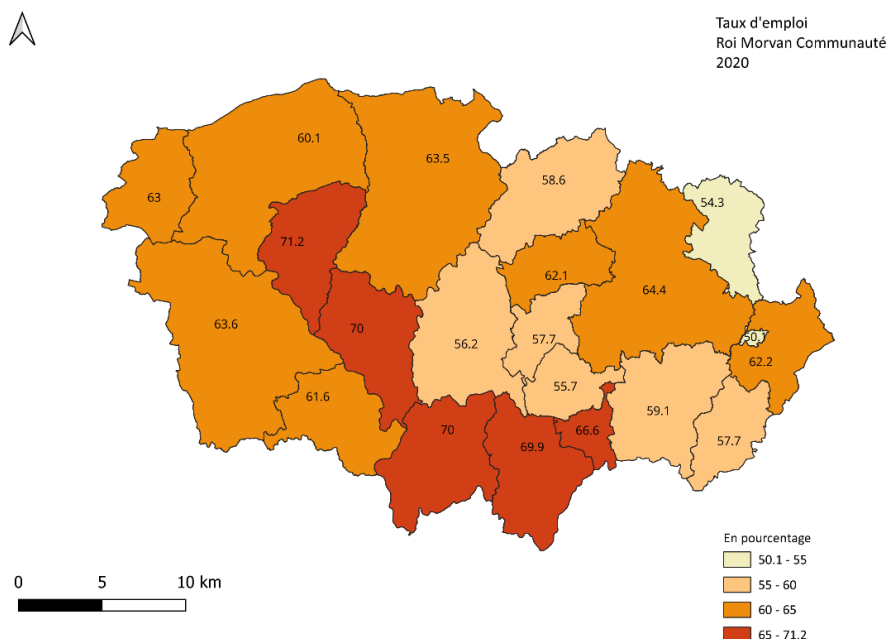
France. De ce fait, de nombreux travailleurs doivent rechercher du travail en dehors de l'intercommunalité, ce qui peut constituer un critère de migration.

Territoire	Concentration de l'emploi
Guémené-sur-Scorff	319,2
Le Faouët	157,1
Saint-Tugdual	148,3
Plouray	143,3
Gourin	131,3
Guiscriff	103,7
Priziac	96,5
Roi Morvan Communauté	91,7
Langonnet	61,3
Lignol	58,9
Kernascléden	53,5
Le Saint	53,1
Langoëlan	52,1
Lanvénegen	51,6
Ploërdut	51,1
Saint-Caradec-Trégomel	49,9
Roudouallec	44,9
Berné	44,6
Persquen	43,9
Locmalo	41,5
Le Croisty	40,9
Meslan	24,1

L'analyse de l'indice de concentration de l'emploi par commune indique que les communes de Guémené-Sur-Scorff (319,2), le Faouët (157,1), Saint-Tugdual (148,3), Plouray (143,3), Gourin (131,3) et Guiscriff (103,7) constituent des pôles d'emploi sur le territoire intercommunal.

Une majorité d'actifs qui vivent et travaillent sur le territoire

En 2020, le territoire comptabilise **9 908 actifs** âgés de 15 à 64 ans. Parmi ceux-ci, 8 620 occupent un emploi. Ainsi, le **taux d'emploi** est de **62,50 %** sur l'EPCI C'est un taux légèrement **faible** comparativement à la moyenne départementale (65,40 %) et régionale (66,20 %). L'analyse du taux d'emploi par commune indique que cinq communes détiennent un taux élevé : Le Saint (71,2 %), Meslan (70 %) Le Faouët (70 %), Berné (69,9 %), Kernascléden (66,6 %).



Source : INSEE 2020
 Conception : CDHAT

Il est à noter qu'il y a 137 retraités sur le territoire qui cumulent retraite et emploi. Ajouté aux autres actifs, la population âgée de plus de 15 ans et occupant un emploi totalise 8 757 personnes.

Sur un échantillon de 2 817 actifs occupés⁶, il ressort les éléments suivants :

- **21,3 % des actifs occupés** de l'échantillon sont des personnes qui **ne vivent pas** sur Roi Morvan Communauté.
- **78,7 % des actifs occupés** de l'échantillon sont des **habitants** de Roi Morvan Communauté.

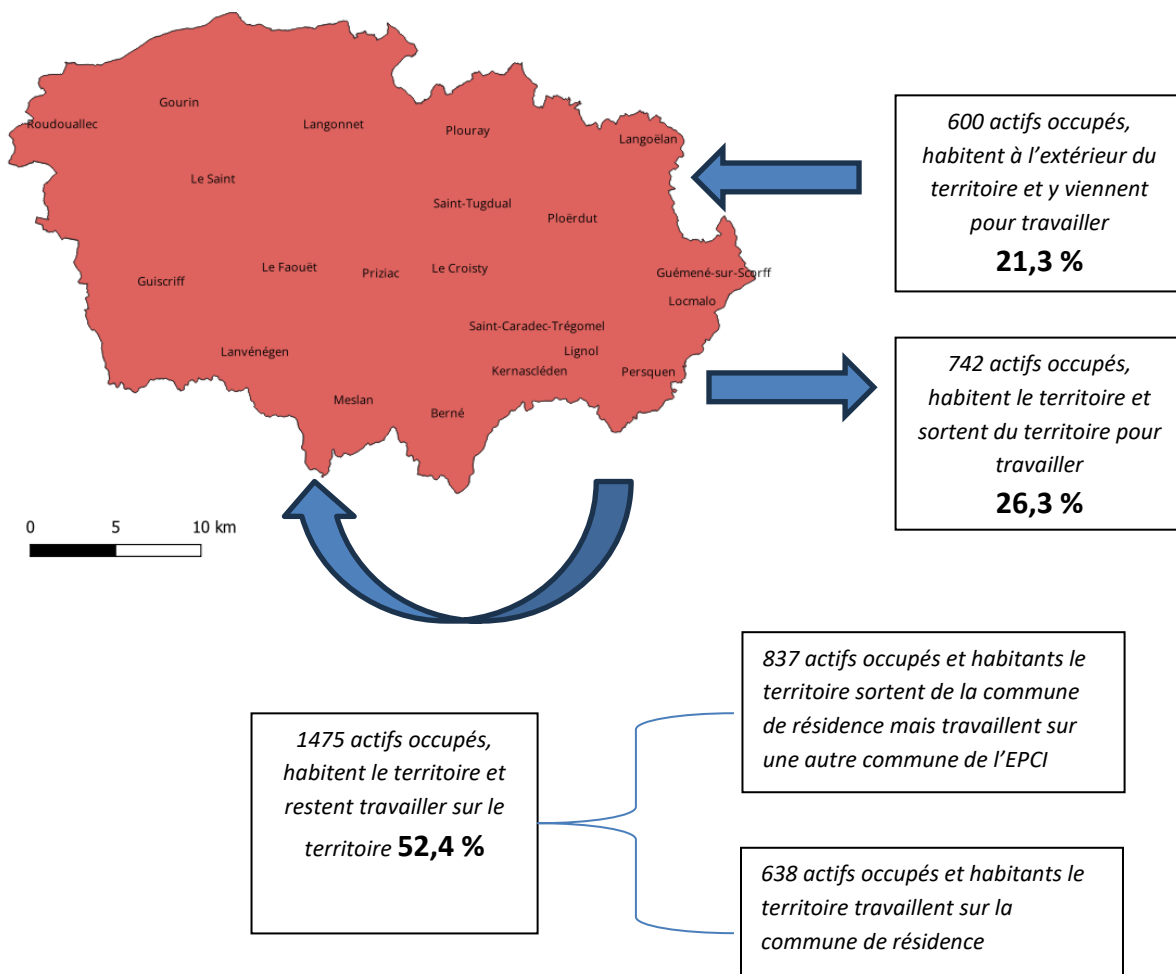
En complément :

- **66,53 % des actifs occupés** et qui **résident** sur Roi Morvan Communauté **occupent un emploi au sein de l'EPCI**

Parmi eux :

- 56,75 % sortent de la commune de résidence pour travailler sur une autre commune
- 43,25 % restent sur la commune de résidence pour travailler

Enfin, ce sont 33,47 % des actifs occupés et qui résident sur l'EPCI qui ont un emploi localisé à l'extérieur à Roi Morvan Communauté.



Source : INSEE 2020
 Conception : CDHAT

⁶ Extractions de la base INSEE : lieu de résidence et emploi au lieu de travail

Selon **les communes et les entreprises interrogées** dans le cadre de la démarche, les salariés résident majoritairement à l'échelle de **Roi Morvan Communauté⁷** ou du **Morbihan**.

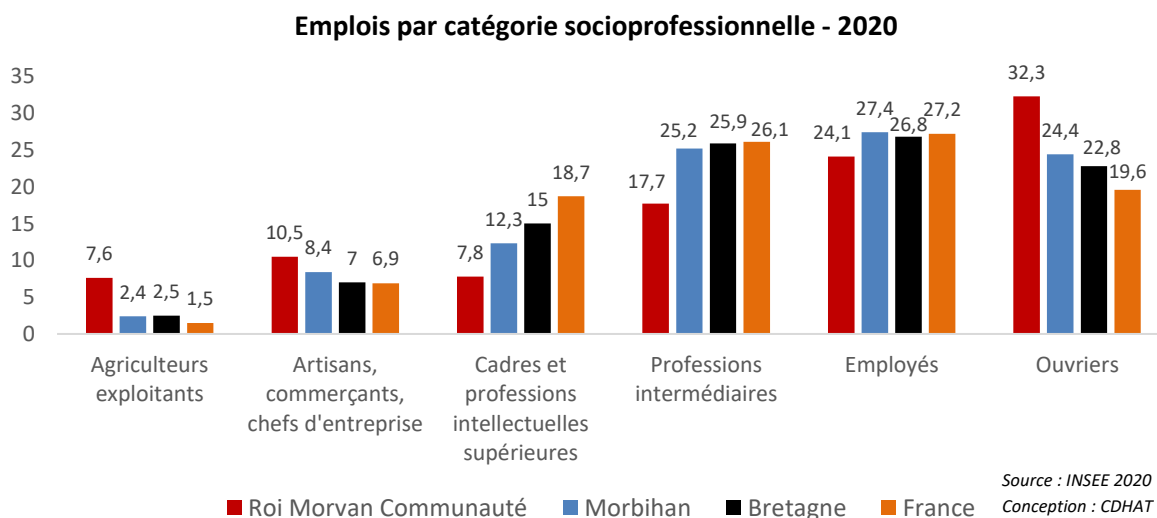
Globalement, l'ancrage territorial des actifs peut impliquer de nombreux travaux de rénovation.

Des emplois nécessitant peu de qualifications

L'analyse de la typologie de l'emploi indique que près d'**une personne sur trois** occupe un emploi de type **ouvrier** (32,3 %), près d'**une personne sur quatre** occupe un emploi d'**employé** (24,1 %) et près d'une personne sur 6 occupe une profession intermédiaire (17,7 %). Les artisans, commerçants et chefs d'entreprises représentent une personne sur 10 (10,5 %). Les agriculteurs exploitants (7,6 %) ainsi que les cadres et professions intellectuelles supérieures (7,8 %) sont les catégories les moins représentées.

La comparaison avec les autres territoires montre que la **part des agriculteurs exploitants** est très **élevée**. En effet, elle est près de trois fois supérieure au département (2,4 %) et à la région (2,5 %). La part des **ouvriers** est également **très élevée**. Elle est supérieure de 10 points à celle de la région Bretagne (22,8 %) et de 8 points au département (24,4 %).

La part des **artisans, commerçants et chefs d'entreprise** est également **élevée**. Elle est supérieure aux autres territoires de comparaison (8,4 % pour le Morbihan, 7 % pour la Bretagne).

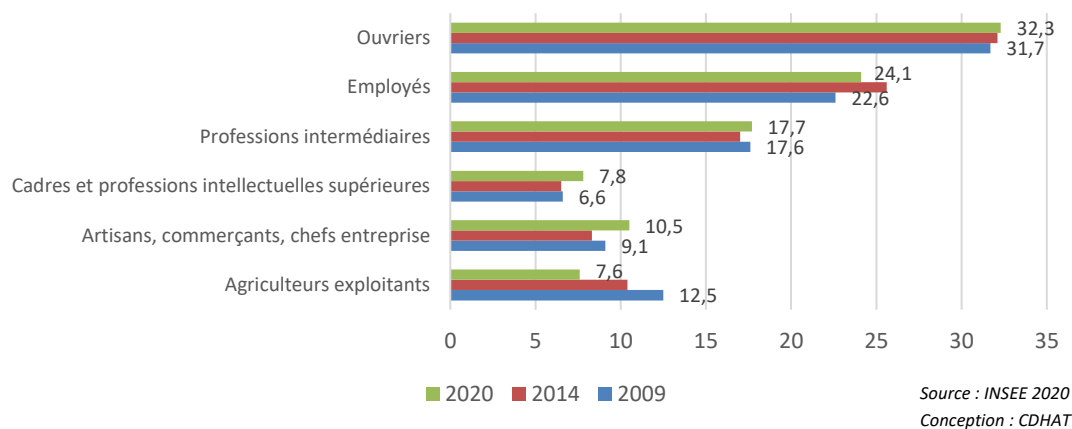


Néanmoins, l'analyse de l'évolution des emplois par Catégorie Socio-Professionnelle indique que les emplois liés aux agriculteurs exploitants ont fortement **diminué** (-5 points) en l'espace de 11 ans. A l'inverse, **l'ensemble des autres catégories socio-professionnelles a augmenté** sur la même période. La progression la plus importante concerne les employés avec une hausse de 1,5 points entre 2009 et 2020. Dans une moindre mesure, les artisans, commerçants et chefs d'entreprise ont vu leur part augmenter de 1,4 points, tandis que les cadres et professions intellectuelles supérieures ont augmenté de 1,2 points. Les ouvriers (+ 0,6 point) et les professions intermédiaires (+ 0,1 point) ont faiblement augmenté.

⁷ Annexe 4

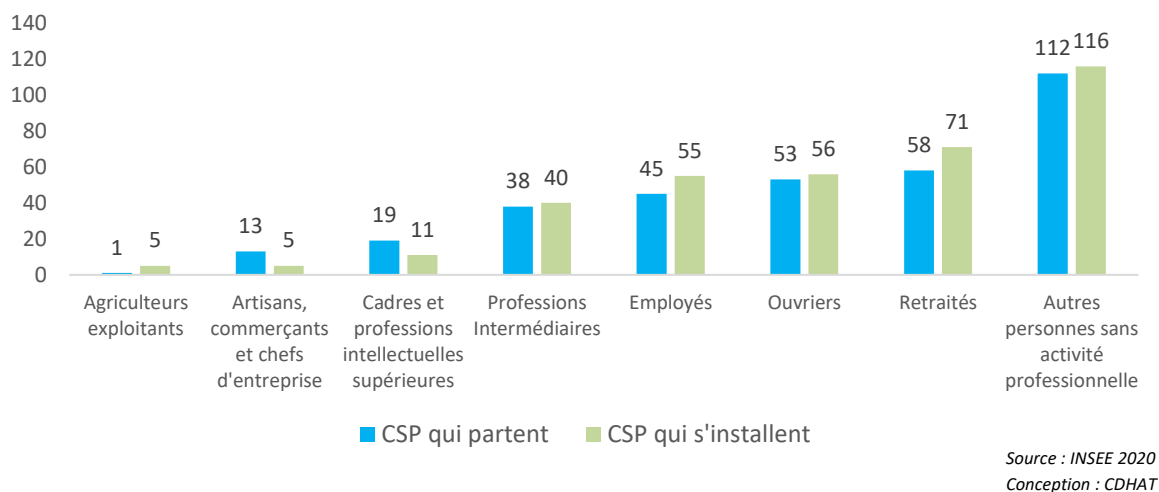
La prépondérance d'ouvriers implique la nécessité de proposer une offre de lofts à bas coûts.

Évolution des emplois par C.S.P.



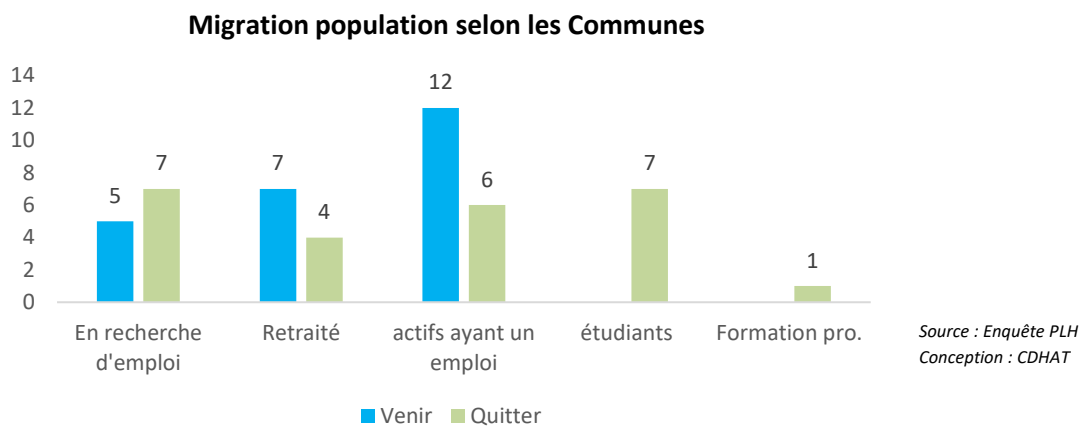
L'analyse de la migration résidentielle par Catégorie Socio-professionnelle indique que la catégorie la plus représentée, aussi bien des personnes qui s'installent que celles qui partent, sont les « Autres personnes sans activité professionnelle ». Cette catégorie regroupe toutes les personnes qui sont au chômage et les « inactifs », c'est-à-dire ceux qui n'ont aucune activité professionnelle (les retraités non compris), par exemple les étudiants et les élèves de 15 ans et plus, etc. Ensuite la catégorie la plus représentée correspond aux « retraités », puis les ouvriers, les employés et les professions intermédiaires. Il est à noter qu'il y a davantage de **cadres et professions intellectuelles supérieures** ainsi que d'**artisans commerçants et chefs d'entreprises** à **quitter le territoire** que à y venir vivre. Ce constat est toutefois à relativiser au regard des faibles chiffres de ces catégories.

Migration résidentielle par C.S.P. – Échantillon 698 personnes

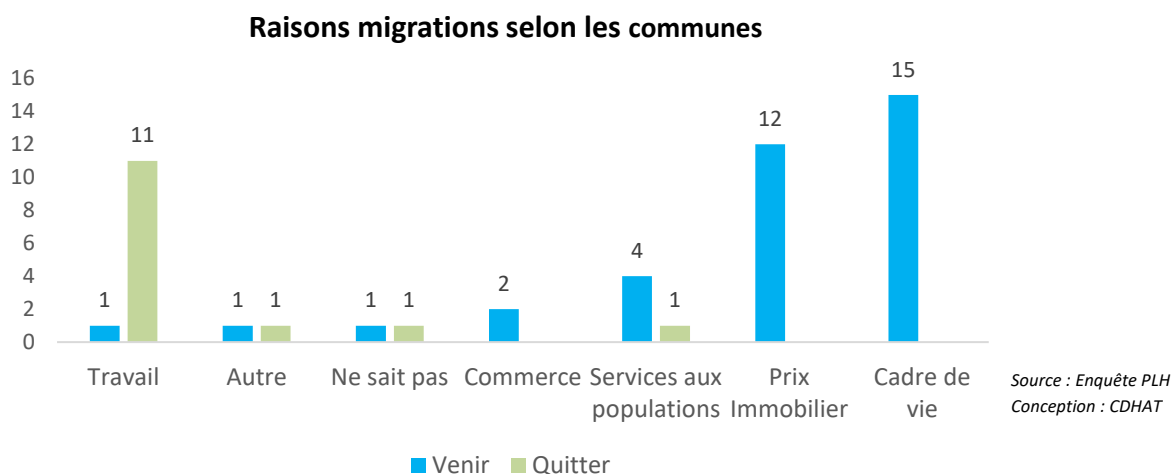


Selon les **communes**, les personnes qui **viennent** vivre sur le territoire sont essentiellement des **actifs** et des **retraités**.

Lorsqu'elles sont interrogées sur les personnes qui **quittent** le territoire, il ressort que ce sont principalement **des actifs ou des étudiants**. Les retraités sont également indiqués dans une moindre mesure.



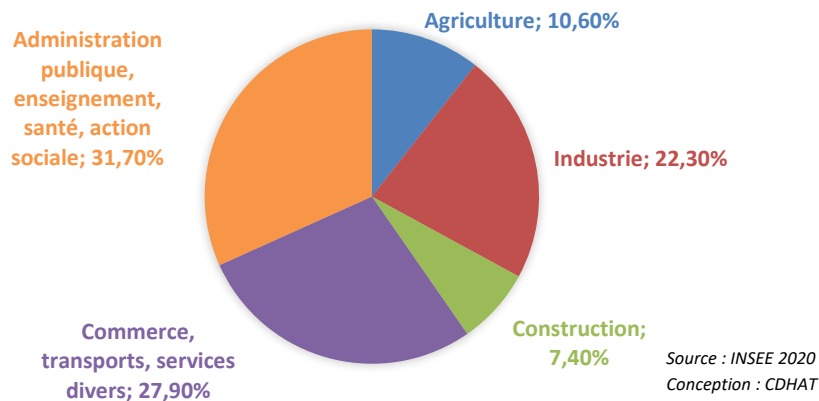
Selon les communes, la principale raison de quitter le territoire est **le travail**. Les raisons évoquées concernant les installations sont principalement **le cadre de vie** et **le prix de l'immobilier**. Les services aux populations sont également indiqués dans une moindre mesure, pourtant l'offre est plutôt bien développée.



Un activité économique importante liée aux services d'intérêts généraux

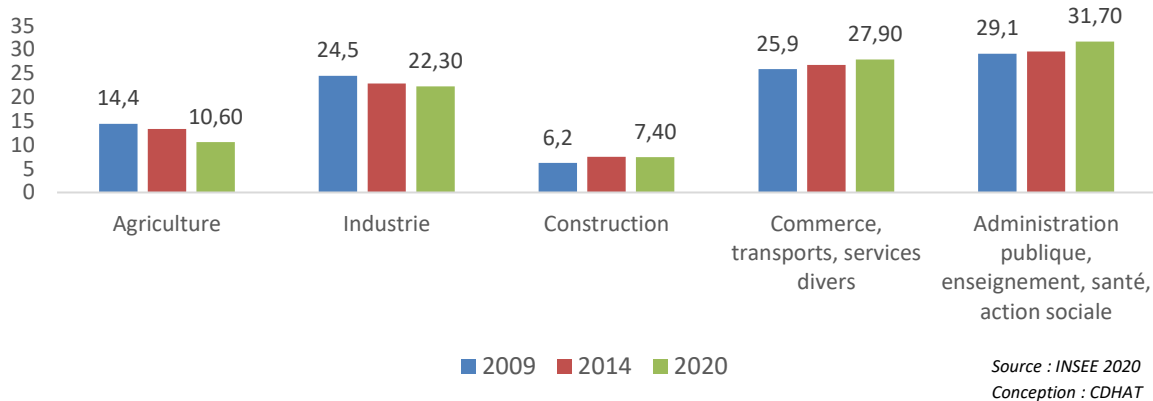
La plus importante part des emplois présents sur le territoire dépend de **l'administration publique, l'enseignement, la santé ou l'action sociale** (31,70 %). Aussi, plus d'un emploi sur quatre est en lien avec le commerce, les transports et les services divers. Plus d'un emploi sur cinq dépend de l'industrie (22,30 %) et un emploi sur dix dépend de l'agriculture. Enfin, le secteur de la construction est le secteur le moins représenté sur le territoire avec 7,40 % des emplois.

Part des emplois selon le secteur d'activité 2020



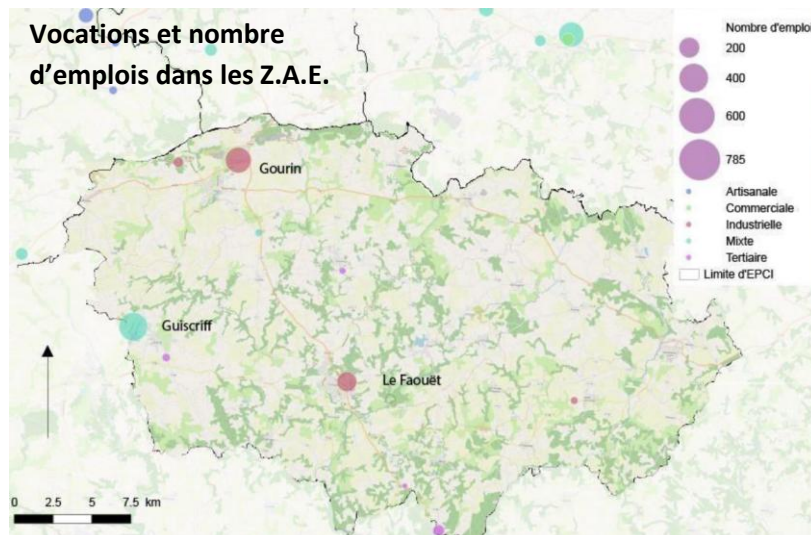
L'évolution des emplois par secteur entre 2009 et 2020 indique que ceux de l'agriculture ainsi que de l'industrie ont diminué entre 2009 et 2020. **En 11 années, l'agriculture a vu sa part diminuer de 3,8 points alors que celle de l'industrie a diminué de 2,2 points.** Le secteur comprenant l'administration publique, l'enseignement, la santé et l'action sociale a connu la plus forte progression avec un gain de 2,6 points. Le secteur comprenant le commerce, les transports et les services divers a également évolué positivement avec une progression de 2 points. Après avoir augmenté entre 2009 et 2014 de 1,3 points, le secteur de la construction a diminué entre 2014 et 2020 de - 0,1 point. Néanmoins sur l'ensemble de la période ce secteur a connu une progression de 1,2 points.

Évolution des emplois selon le secteur entre 2009 et 2020



Selon le Schéma de Cohérence du Territoire, l'EPCI est doté de **22 Zones d'Activités Économique (ZAE)**. Elles y concentrent au total 1 080 employés.

Les communes de Gourin, Guisriff et le Faouët ont le plus d'emplois émanant de ces zones. Sur Gourin et le Faouët, leur vocation est majoritairement industrielle alors que sur Guisriff et Le Saint, elle est principalement mixte. Sur Meslan, Berné, Langonnet et Lignol les emplois sont tertiaires.

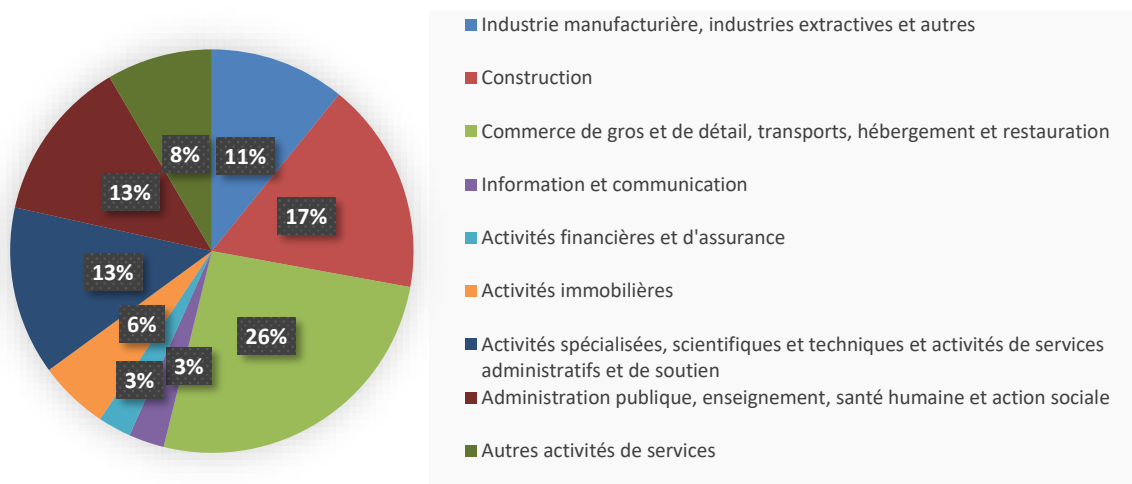


La localisation des Z.A.E confortent 3 des 6 pôles de concentration de l'emploi. Ainsi, une offre de logement adéquate aux besoins des travailleurs est nécessaire à proximité de ces zones.

D'importantes entreprises issues de l'industrie alimentaire

Le territoire compte **1 547 unités légales**. Parmi celles-ci, plus d'une sur quatre (26 %) relève du secteur « Commerce de gros et de détail, transports, hébergement et restauration ». En complément, les secteurs « **information et communication** » et « **activités financières et d'assurance** » sont les moins présentes, représentant respectivement 3 % des secteurs d'activités.

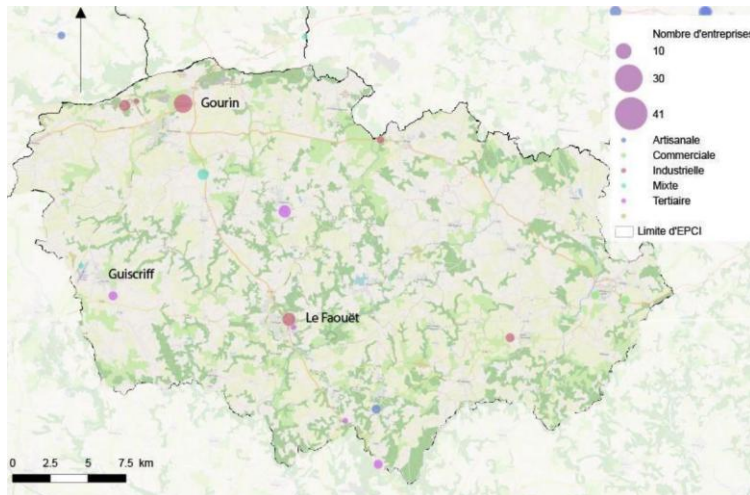
Proportion des unités légales par secteur d'activité 2020



Les principales entreprises dépendent principalement du **domaine de l'alimentation, et de la santé**. L'entreprise la plus importante localement a un effectif compris entre 500 et 999 salariés⁸.

⁸ Annexe 5

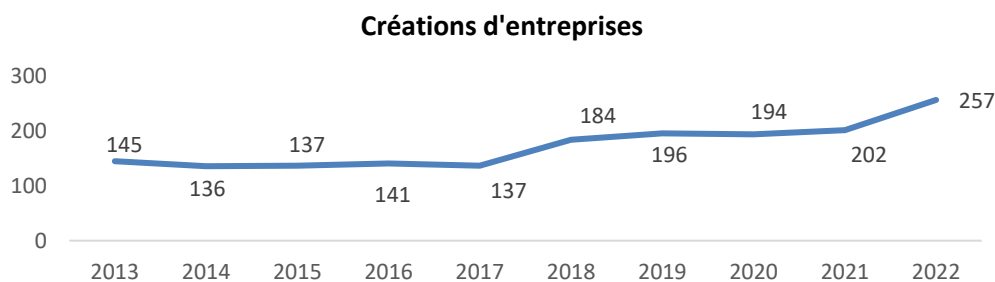
Selon le Schéma de Cohérence Territoriale, les 22 Zones d'Activités Économiques réunissent **61 établissements** sur Roi Morvan Communauté. Tandis que les zones présentes sur Gourin, Le Faouët, Roudouallec, Saint-Caradec-Trégomel, Plouray ont une vocation principalement **industrielle**, celles présentes sur Guiscriff, Berné, Langonnet, Meslan et Berné sont principalement tertiaire. Berné accueille également une zone dédiée à l'artisanat.



Vocation et nombre d'établissements dans les Z.A.E

Source : Schéma de Cohérence Territoriale

L'analyse des **créations d'entreprises** indique sur la dernière décennie qu'après une période de stagnation, le territoire connaît une **augmentation régulière** du nombre d'entreprises à partir de 2017 et ce-même lors des années impactées par la crise COVID-19.



Source : INSEE 2020
 Conception : CDHAT

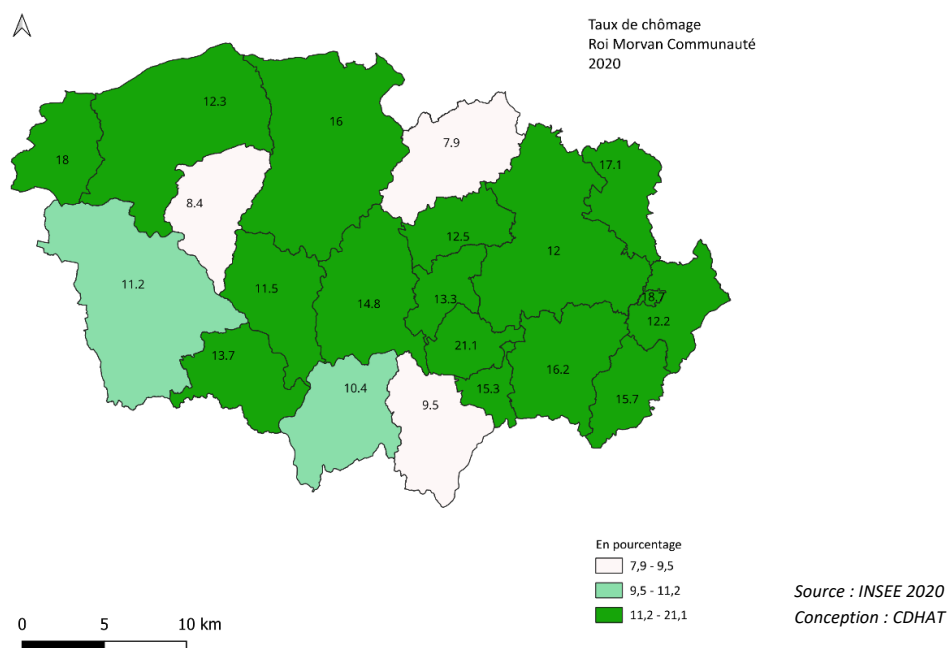


Z.A.C Kernot-Vihan ;
 Commune de Le Faouët

Un faible niveau de vie

En 2020, à **13 %**, le **taux de chômage des 15-64 ans** est relativement **important** sur Roi Morvan Communauté. Comparativement, il est de 11,2 % sur le Morbihan, 10,7 % à l'échelle de la Bretagne, et de 9,5 % pour la France.

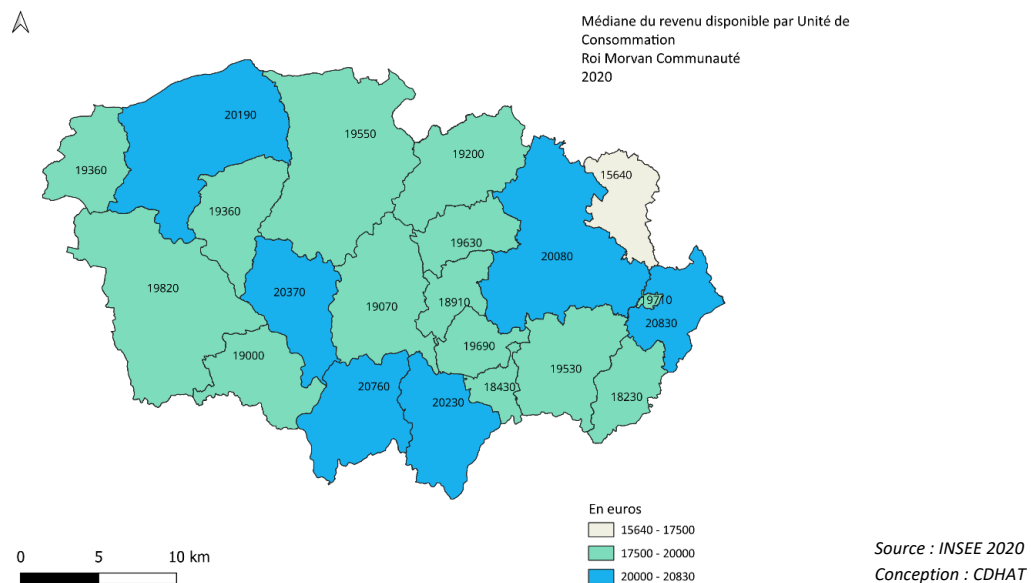
L'analyse par commune indique que le taux de chômage est particulièrement **élevé sur 16 communes du territoire** ; en complément il est faible sur les communes de Le Saint (8,4 %), Berné (9,5 %) et Plouray (7,9 %). La localisation de ces communes (frontalières avec d'autres collectivités et en périphérie de pôles d'emplois) laisse à penser que les travailleurs y habitant bénéficient de l'attractivité des territoires voisins.



La médiane du revenu disponible par Unité de Consommation⁹ est de 19 810 € en 2020 à l'échelle de l'intercommunalité. Elle est inférieure à celle du département du Morbihan (22 270 €) ou de la région Bretagne (22 400 €).

L'analyse par commune montre qu'aucune n'a une médiane similaire aux autres territoires de comparaison. La médiane la plus élevée concerne les habitants de Locmalo avec 20 830 €. La médiane la plus faible se situe à Langoëlan avec 15 640 €. Au total **seules 6 communes ont une médiane supérieure à 20 000 €**, ce qui signifie que les ressources des habitants sont faibles.

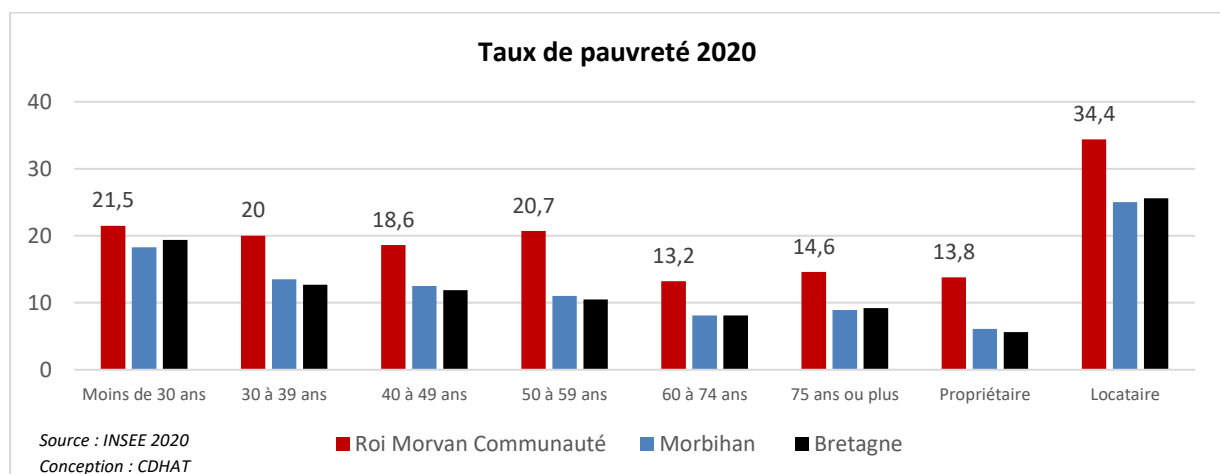
⁹ L'unité de consommation permet de comparer le niveau de vie des ménages en prenant en compte le nombre de personnes selon son âge.



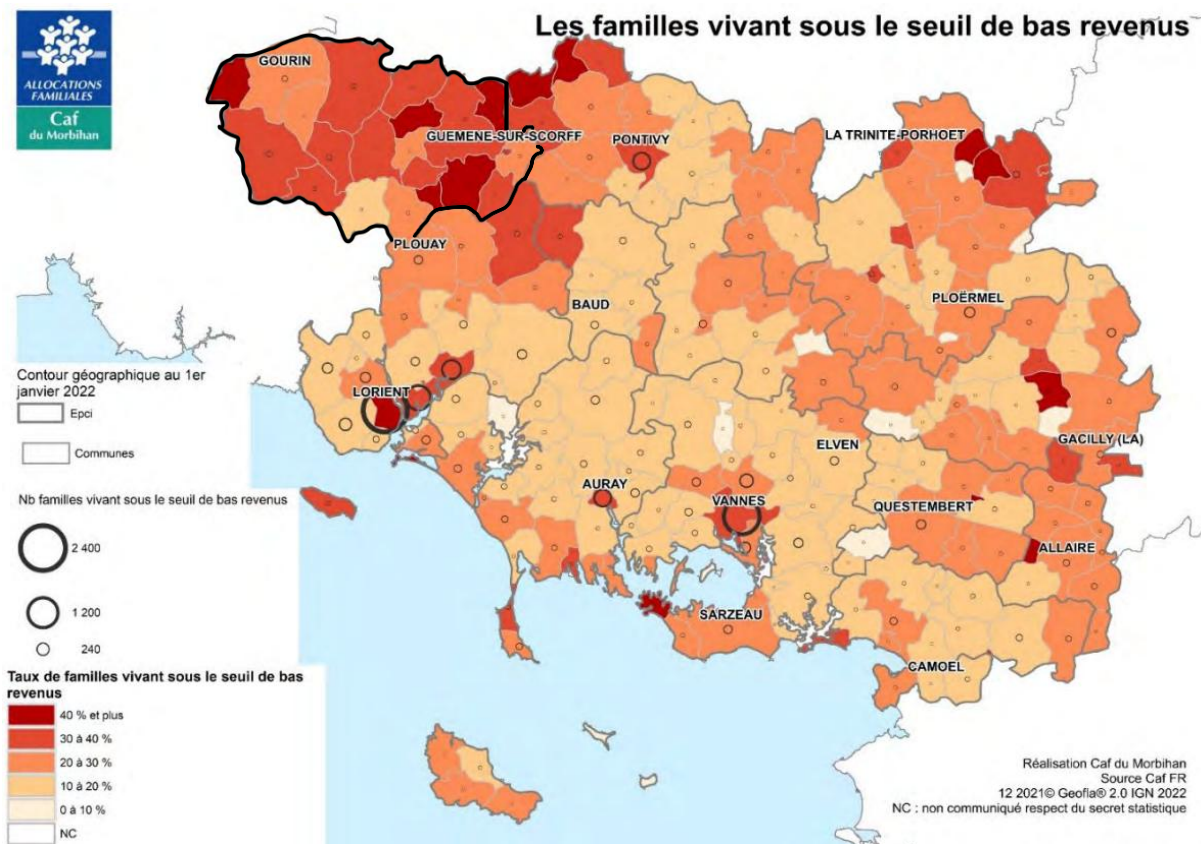
Le **taux de pauvreté** est de **17,3 %** à l'échelle de l'EPCI, ce qui est supérieur au département du Morbihan ou à la Région Bretagne (11,1 % chacun). Avec plus d'un **jeune sur cinq en situation de pauvreté** (21,5 %), les moins de 30 ans sont la population la plus exposée à la pauvreté sur le territoire intercommunal. Les taux sont également élevés pour les 30 à 39 ans (20 %) et les 50 à 59 ans (20,7%). Les personnes âgées de 60 ans et plus sont les moins exposées (13,2% pour les 60 à 74 ans ; 14,6 % pour les 75 ans ou plus).

Le statut d'occupation a une influence importante sur le niveau de vie de l'individu. En effet, 13,8 % des propriétaires sont pauvres. C'est le cas de plus d'un locataire sur trois (34,4 %).

Globalement, quels que soient la tranche d'âge ou le statut d'occupation, **le territoire compte proportionnellement davantage de pauvres comparativement au Morbihan ou à la région Bretagne.**



En complément, il est à noter que le territoire compte de nombreuses familles vivant sous le seuil de bas revenus¹⁰, une proportion supérieure à celle du département.



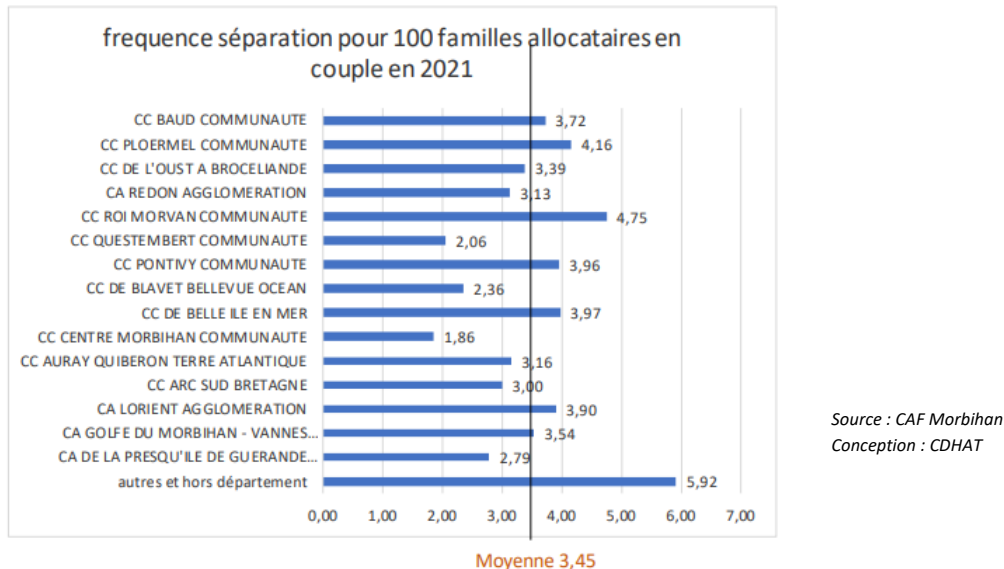
Le recours aux droits est faible à l'échelle intercommunale puisque 85,2 % des familles allocataires sont couvertes par la CAF. Il est le plus faible taux du département du Morbihan et de ce fait il est nettement inférieur à la moyenne départementale (93,8 %). Certains représentants locaux ont indiqué ne pas être surpris de ce fait, suite aux difficultés d'usages d'internet et de la volonté des individus de ne pas rechercher de l'aide.

Epci (partie morbihannaise)	Part des familles allocataires couvertes par la Caf
CA DE LA PRESQU'ILE DE GUERANDE ATLANTIQUE (CAP ATLANTIQUE)	92,0 %
CA GOLFE DU MORBIHAN - VANNES AGGLOMERATION	95,2 %
CA LORIENT AGGLOMERATION	97,2 %
CA REDON AGGLOMERATION	95,3 %
CC ARC SUD BRETAGNE	92,3 %
CC AURAY QUIBERON TERRE ATLANTIQUE	94,9 %
CC BAUD COMMUNAUTE	91,0 %
CC CENTRE MORBIHAN COMMUNAUTE	89,2 %
CC DE BELLE ILE EN MER	94,8 %
CC DE BLAVET BELLEVUE OCEAN	95,7 %
CC DE L'OUST A BROCELIANDE	91,1 %
CC PLOERMEL COMMUNAUTE	87,3 %
CC PONTIVY COMMUNAUTE	89,9 %
CC QUESTEMBERT COMMUNAUTE	90,3 %
CC ROI MORVAN COMMUNAUTE	85,2 %
Département	93,8 %

Source : Caf - BCA 2021

¹⁰ Seuil de bas revenus en 2021 : 1 135 €.

En 2021, le territoire connaît une fréquence de séparation très élevée avec 4,75 séparations pour 100 familles allocataires avec enfants. Ce chiffre est supérieur à la moyenne départementale et représente le taux le plus élevé du département. Cette tendance a deux conséquences : la diminution de la taille des ménages et la diminution des ressources de ceux-ci. Cette dernière contribue à l'important taux de pauvreté.



Synthèse économie et niveau de vie

L'analyse des données économiques et du niveau de vie menée permet de retenir les grandes caractéristiques suivantes :

- La part des emplois salariés est faible impliquant une forte part d'emplois non-salariés.
- Le territoire compte 6 pôles d'emploi (Guémené-Sur-Scorff, Le Faouët, Saint-Tugdual, Plouray, Gourin, Guiscriff).
- Le taux d'emploi est faible (62,50 %) engendrant un taux de chômage élevé (13 %).
- 2 actifs sur 3 résidents et travaillent sur le territoire.
- Selon les communes, le manque d'opportunités professionnelles constitue une faiblesse.
- Selon les communes, le cadre de vie et le prix de l'immobilier sont des atouts.
- Les emplois nécessitent globalement peu de qualifications, mais sont peu rémunérateurs.
- Le nombre de création d'entreprises est en augmentation.
- Le taux de pauvreté est élevé.
- Le recours aux droits est faible.

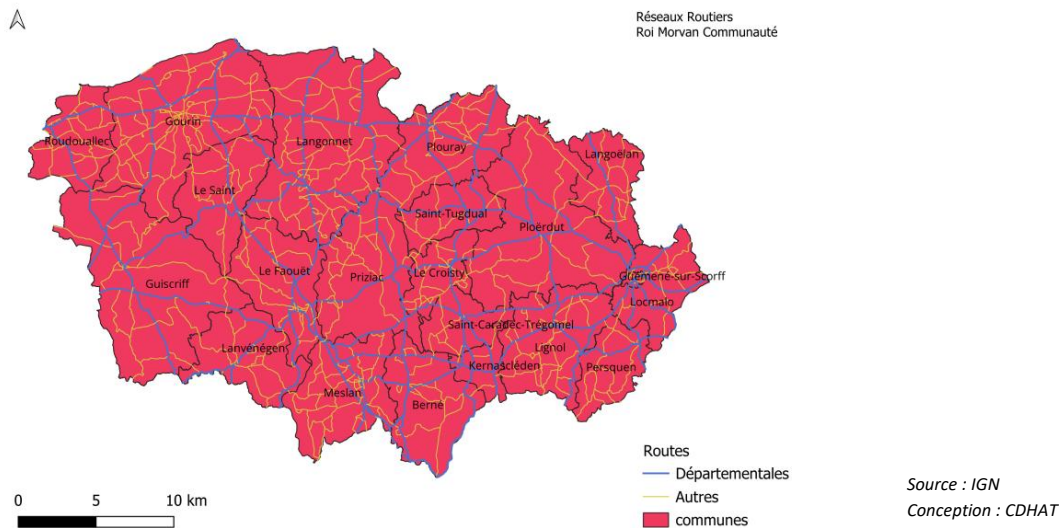
Ces données confortent les enjeux prioritaires définis par l'état dans son porter à connaissance, à savoir :

- Permettre au territoire de conforter son dynamisme économique en conservant la capacité à accueillir des jeunes actifs à proximité des zones d'emploi.
- Permettre à chacun de pouvoir se loger sur le territoire selon son profil et ses moyens.

Transport, déplacements

Un maillage routier dense

Roi Morvan Communauté est un territoire à dominante rurale. Il est composé de nombreuses routes, néanmoins **aucun axe routier national** ne le traverse. Il est à noter les nombreux axes départementaux qui font le lien entre les 21 communes du territoire.



L'analyse des trafics moyens journaliers annuels indique que les **Départementales 769 et 1** sont les axes les plus sollicités du territoire. Ce sont entre 5 000 et 10 000 voitures qui empruntent chaque jours les liaisons Gourin-Carhaix et Le Faouët – Lorient, (**au nord et au sud** de l'axe D769 traversant le territoire). Pour les autres sections de la Routes D769, le nombre de véhicules oscille entre 2 500 et 5 000 quotidiennement. Concernant l'axe D1, leurs nombres varient de 2 500 à 5 000 entre Roudouallec et Gourin et entre 1 000 et 2 500 entre Gourin et Guémené-Sur-Scorff. Une explication à ces constats sont la **localisation des principaux pôles d'emplois du territoire** qui sont situés à proximité de ces axes.



Une importante dépendance à la voiture

Afin de circuler sur le territoire, l'usage de la **voiture** paraît **indispensable**. Ainsi, 89,43 % des ménages qui composent le territoire disposent d'une voiture au minimum. Cette part est supérieure à la moyenne départementale (88,9 %), bretonne (87,8 %) et française (81,4 %). Les communes de Meslan (95,09 %), Langoëlan (94,64 %) et Le Saint (94,62 %) disposent des taux les plus élevés. Il est à noter que la commune de Guémené-Sur-Scorff dispose d'un taux relativement faible (75,68 %) comparativement au reste du territoire. Ces chiffres peuvent s'expliquer par le fait que la majorité des emplois sont concentrés sur 6 communes. Aussi, l'absence localement de situation de plein emploi, nécessite qu'une partie des travailleurs doivent se déplacer à l'extérieur de l'EPCI pour travailler.

<i>Communes</i> <i>Source : INSEE 2020</i>	<i>Ménages possédant au moins une voiture</i>	<i>Nombre de ménages</i>	<i>Taux d'équipement</i>
Berné	598	645	92,72
Le Croisty	318	359	88,43
Le Faouët	1199	1399	85,68
Gourin	1629	1853	87,94
Guémené-sur-Scorff	362	479	75,68
Guiscriff	974	1077	90,44
Langoëlan	181	191	94,64
Langonnet	776	860	90,17
Lanvénege	503	555	90,62
Lignol	389	415	93,82
Locmalo	375	403	92,95
Meslan	620	652	95,09
Persquen	148	165	89,71
Ploërdut	524	564	92,98
Plouray	429	504	85,08
Priziac	436	479	91,01
Roudouallec	309	341	90,48
Le Saint	289	305	94,62
Saint-Caradec-Trégomel	201	222	90,28
Saint-Tugdual	166	187	88,77
Kernascléden	168	189	88,80
Total	10592	11844	89,43

Implicitement, la part moyenne de l'usage d'une voiture, camion, fourgonnette ou deux-roues motorisé pour se rendre au travail est de 84,1 % en 2020. Ce taux est important comparativement à la France (72,1 %). Néanmoins il est inférieur au taux départemental qui est de 85,3 % et indique une spécificité du Morbihan. Inversement la part élevée des personnes ne se déplaçant pas est de 8,9 % soit une part plus élevée que les autres territoires. Elle peut s'expliquer par l'important taux de chômage sur l'EPCI

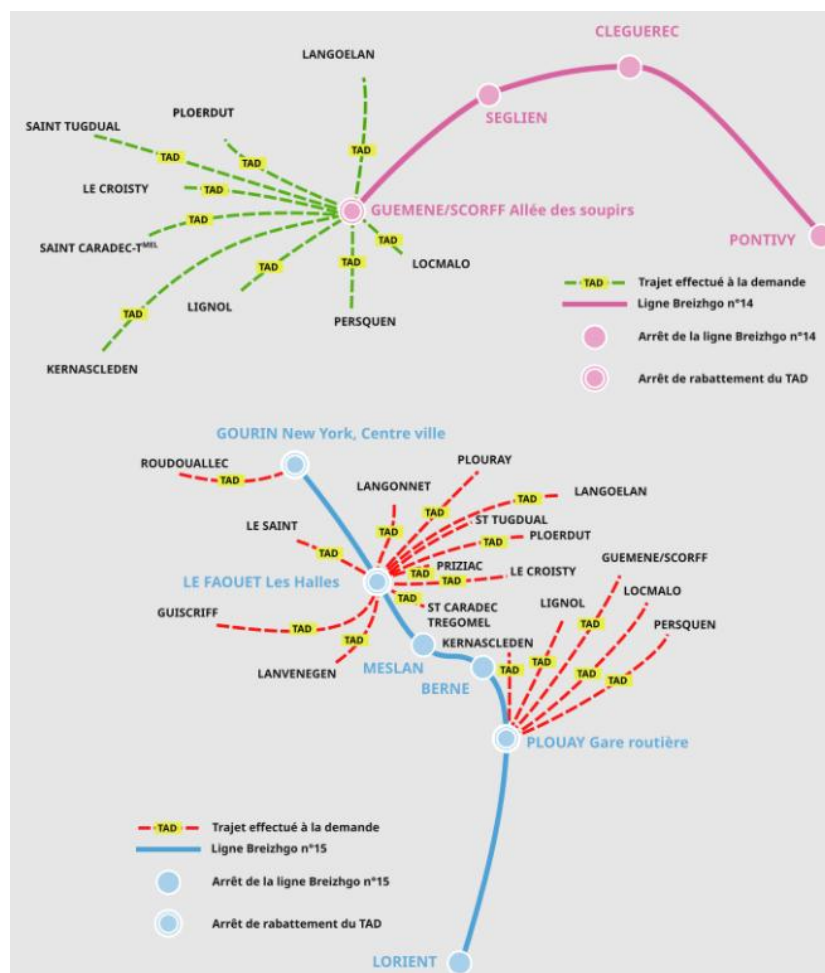
Moyens de déplacement pour se rendre au travail
 (Source : INSEE 2020)

EPCI Morbihan Bretagne France

Pas de déplacement	8,9	5,1	4,9	4,1
Marche à pied (ou rollers, patinette)	5,6	4,2	4,8	6,1
Vélo (y compris à assistance électrique)	0,7	2,1	2,4	2,6
Voiture, camion, fourgonnette ou deux-roues motorisé	84,1	85,3	82,2	72,1
Transports en commun	0,7	3,3	5,8	15,1

La part des transports en commun ainsi que l'usage du **vélo** est extrêmement faible comme moyen de transport pour se rendre au travail avec respectivement **0,7%**. C'est nettement inférieur aux autres territoires de comparaison. Cependant, il est proposé sur l'intercommunalité une offre diversifiée concernant les **transports en commun**.

- Réseau Breizh Go :
 Ligne 15 : Carhaix / Lorient (en passant par Gourin, Le Faouët, Meslan et Berné)
 Ligne 14 : Guémené-sur-Scorff – Pontivy



Source : Région Bretagne

- Transports à la demande :
 - Service organisé et financé par l'EPCI, le département subventionne à 30 %.
 - Ti'bus marchés : service de transport à la demande vers les marchés de Gourin (lundis), du Faouët (mercredis) et de Guémené-sur-Scorff (jeudis).

- Transport ferroviaire :
Il n'y a pas de ligne ferroviaire sur le territoire.

En complément, la collectivité a recours à la plateforme régionale Ouest Go afin de proposer une offre en lien avec l'usage du **Covoiturage**. En 2023, ce sont 245 kms qui ont été parcourus par ce biais.

Selon le Schéma de Cohérence Territorial, le territoire est composé de plusieurs aires de Covoiturage: 2 aires à Gourin, 1 aire à Berné, 1 aire à Kernasclédén, 1 aire à Plouray.

Un accès aux services facilité à l'ouest du territoire

L'EPCI recense **26 équipements publics intercommunaux**. Leur répartition est majoritairement située le long des principaux axes routiers du territoire. L'équipement le plus représenté est de type « déchèteries et mini-déchèteries ».



**Répartition des services
proposés par
Roi Morvan Communauté**

Source : Roi Morvan Communauté

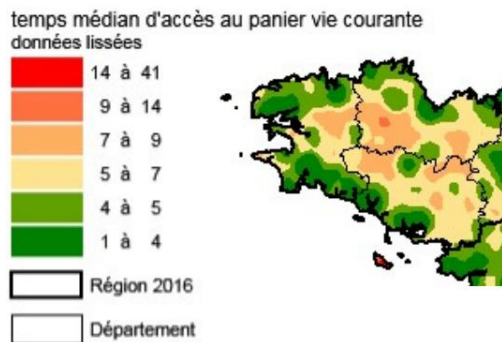
Dans le cadre de cette étude, 4 organisations (dont 3 font partis de France Service) comptant parmi les plus importantes du territoire ont été interrogées. Il ressort les points suivants :

- Les services qu'elles proposent sont bien utilisés par les habitants.
- La communication autour de la majorité des services est assurée mais il est nécessaire de poursuivre ce travail.
- **L'itinérance permet la couverture de l'intercommunalité.** Les interventions les plus fréquentes sont sur les communes de Le Faouët et Gourin.
- Les transports en commun sont jugés comme **insuffisants** pour accéder à l'offre de services proposée localement.
- La mobilité est une difficulté importante pour les usagers.

L'analyse du temps médian d'accès au « panier vie courante »¹¹ fait apparaître que les communes situées sur la **partie Ouest** ont un temps médian d'accès inférieur à celles situées sur la **partie Est de l'EPCI**. Ces dernières ont un temps élevé comparativement au reste du département et de la région

¹¹ Composition du « panier vie courante INSEE » : banque, coiffure, restaurant, police et gendarmerie, poste, supermarché, hypermarché, boulangerie, librairie-papeterie-journaux, station-service, épicerie et supérette, collège, école maternelle et élémentaire, médecin omnipraticien, chirurgien-dentiste, infirmier, pharmacie, laboratoire d'analyses médicales, personnes âgées service d'aide, établissement d'accueil du jeune enfant, salle ou terrain multisports.

avec un temps compris entre 7 et 9 minutes. Les communes situées à l'ouest comptent entre 5 et 7 minutes.



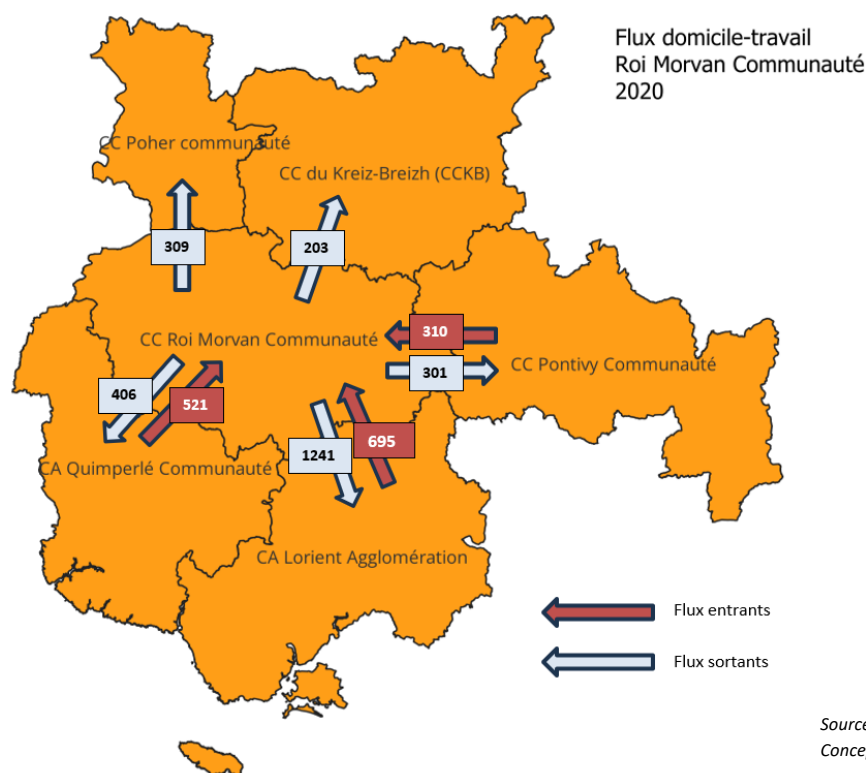
Source : CEREMA

Selon les 4 organisations interrogées, les habitants sont notamment demandeurs de services en liens avec internet, l'énergie et la santé.

Des mouvements pendulaires impliquant de longs trajets

Le temps moyen correspondant aux **trajets domicile - travail** toutes catégories Socio-Professionnelles confondues est de **34 minutes** pour les habitants de Roi Morvan Communauté. Ce chiffre est élevé du fait qu'il est de 31 minutes pour le Morbihan et la Bretagne.

La distance moyenne parcourue concernant toujours les trajets domicile – travail est de 35,5 km. Il est de l'ordre de 35,4 km à l'échelle du Morbihan et de 34,6 km en Bretagne.



L'analyse des flux domicile - travail indique que **les interactions entre Roi Morvan Communauté et Lorient Agglomération sont les plus denses**. En effet, les flux entrants et sortants sont les plus importants entre les deux EPCI. Inversement, il ressort que les liens entre l'EPCI et la Communauté de Communes de Haute Cornouaille sont faibles, si faibles qu'ils ne peuvent être indiqués sur la carte¹².

Globalement, il ressort que quotidiennement **il y a davantage de flux sortants (2 460) que entrants (1 526)**.

Parmi les entreprises interrogées dans le cadre de l'étude, certaines ont indiqué que plusieurs de leurs salariés proviennent de Lorient Agglomération, Poher Communauté, Quimper Bretagne Occidentale, Quimperlé Communauté ou Concarneau Cornouaille. Ce constat a été conforté par des communes qui ont indiqué qu'elles avaient connaissance de salariés provenant de l'ensemble du département du Morbihan.

Synthèse transport, déplacements

L'analyse des données liées au transport menée permet de retenir les grandes caractéristiques suivantes :

- La couverture territoriale du réseau routier est importante.
- L'offre de transport est diversifiée.
- Les habitants de l'intercommunalité sont dépendants de la voiture.
- L'accès aux services de toutes natures est plus aisé à l'Ouest du territoire que à l'Est.
- La durée des mouvements pendulaires est élevée.
- Les flux sortants sont plus nombreux que les flux entrants.
- Les interactions du territoire sont plus importantes avec le sud du département.



¹² Si les chiffres ne sont pas significatifs, ils ne sont pas comptabilisés par l'INSEE.